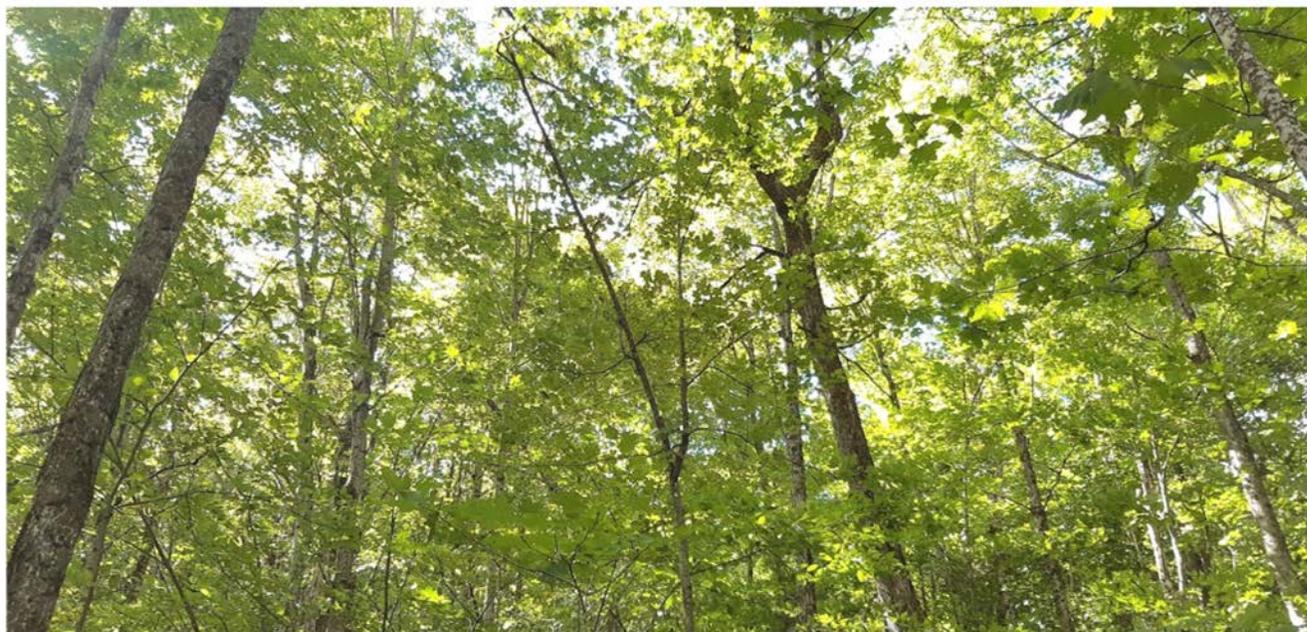


# RAPPORT ANNUEL

2020-2021



AGENCE DE MISE EN VALEUR DE  
LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE





# TABLE DES MATIÈRES

<b>Message du Président</b>	3
<b>Rapport d'activités 2020-2021</b>	5
Procès-verbal de la vingt-quatrième assemblée générale annuelle	5
Administration et fonctionnement	9
Origine	9
Mandat	9
Partenaires	9
Collaborateurs	10
Assemblée des membres	10
Conseil d'administration	10
Comités de l'Agence	12
Ressources consenties par les partenaires	12
Permanence de l'Agence	12
Livraison des enveloppes vouées à l'aménagement	13
Enveloppes	13
Statistiques	14
Remboursement de l'aide financière en cas de destruction de l'investissement	16
Évaluation de la performance des conseillers forestiers	17
Critères	17
Résultats	17
Autres constats et réflexions	18
Réclamations (vérification régulière)	18
Support auprès des conseillers	18
Industrie forestière	20
Contributions de l'industrie	20
Cible de mobilisation de bois	20
Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie	21
Suivi et mise en œuvre du PPMV	21
Formation et transfert de connaissances	23
Projets particuliers	24
Certification	25
Perturbations naturelles	25
Activités de représentation du Président	26
<b>Contexte et prévisions d'actions 2021-2022</b>	27

# TABLE DES MATIÈRES

## Annexes

Annexe 1 :	Liste des membres de l'AMFE au 31 mars 2021	28
Annexe 2 :	Conseillers forestiers accrédités 2020-2021	29
Annexe 3 :	Répartition des investissements dans les programmes d'aide en 2020-2021	30
Annexe 4 :	Travaux réalisés en 2020-2021 dans le Programme régulier	31
Annexe 5 :	Travaux réalisés en 2020-2021 dans l'enveloppe Subvention 2018	35
Annexe 6 :	Travaux réalisés en 2020-2021 dans l'enveloppe FEFEC	37
Annexe 7 :	Travaux réalisés en 2020-2021 dans l'enveloppe écosystémique	38
Annexe 8 :	Liste des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui ont contribué au financement de l'Agence en 2020-2021	39
Annexe 9 :	Rapport de l'auditeur indépendant	40
Annexe 10 :	Informations au sujet des soldes à la fin de l'exercice	56
	Carte de la région de l'Estrie	57

## Crédits photo :

Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc.  
Normand Bérubé

## Acronymes :

AFSQ : Association forestière du Sud du Québec  
APBB : Association des propriétaires de boisés de la Beauce  
CERFO : Centre d'enseignement et de recherche en foresterie  
CLBV : Comité local de bassin versant  
CLD : Centre local de développement  
COBARIC : Comité de bassin de la rivière Chaudière  
COGESAF : Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François  
CRE : Conseil régional de l'environnement  
DRF : Direction de la recherche forestière  
FSC : Forest Stewardship Council  
FPFQ : Fédération des producteurs forestiers du Québec  
MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Mppm : Mille pieds mesure de planche  
PADF : Programme d'aménagement durable des forêts  
PDZA : Plan de développement de la zone agricole  
PPMV : Plan de protection et de mise en valeur  
PAMVFP : Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées  
PRMHH : Plan régional des milieux humides et hydriques  
RMAAQ : Régie des marchés alimentaires et agricoles du Québec  
SAE : Société d'aménagement de l'Estrie  
SIGGA : Système d'informations géoforestières et de gestion des Agences  
SPFSQ : Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec  
Table GIRT : Table de gestion intégrée des ressources et du territoire  
TEEEE : Table estrienne sur les espèces exotiques envahissantes  
UPA : Union des producteurs agricoles  
ULaval : Université Laval

## GÉRER UN AJOUT À LA COMPLEXITÉ

Pour l'année terminée au 31 mars 2021, les complexités sanitaires liées à la COVID-19 ont stimulé l'inventivité administrative autant à l'Agence que chez ses partenaires conseillers forestiers. À en juger par les volumes livrés toutes essences confondues et les emplacements dans les cours à bois des usines, les approvisionnements sont au rendez-vous. Les résultats en regard de la cible 2020 (870 000 m<sup>3</sup>s) en sont un bon indicateur. Comme en 2019, la cible a été dépassée (2,4 en 2019 et 2,7 % en 2020). Sur fond pandémique, toute la chaîne estrienne de récolte a fait sa job. Merci aux propriétaires-producteurs, aux conseillers forestiers, aux entrepreneurs, aux camionneurs, aux syndicats SPFSQ et APBB. Et l'industrie, semble-t-il, y a trouvé son compte.

Parmi son lot de surprises, autant en contraintes qu'en opportunités, la situation sanitaire pandémique nord-américaine, pour des raisons longuement expliquées par des experts patentés, a fait « exploser » le prix du Mpmp à sa sortie de l'usine. Pribec en témoigne. Mais pour le producteur, ce fut un pétard mouillé. Les prix aux producteurs sont comme figés dans la fin du siècle précédent. L'explication de ce « retard » sur le juste prix au producteur par tout un chacun du monde de la foresterie est une affaire hasardeuse. À quand une analyse critique de cet historique préjudiciable à la motivation des aménageurs de la forêt privée? Qu'en pense la Chaire de recherche sur les forêts privées (ULaval)?

En ce temps de PLAN DE SOUTIEN DES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT PRIVÉE 2020-2024 bien campé dans la STRATÉGIE NATIONALE DE PRODUCTION DE BOIS dont les visées de « productivité forestière » s'étalent jusqu'en 2080 (!), l'intérêt des propriétaires de forêts privées, et de leur descendance, devra être stimulé par des apports calibrés en fonction de leurs justes attentes. Et, en ce sens, l'offensive de syndicats de producteurs pour une mise en marché collective du bois de sciage sapin-épinette devient une prémisse à l'équilibre des forces sur le marché du bois d'œuvre.

À ce jour, 25 ans plus tard, le temps d'une génération, l'Agence Estrie et ses partenaires en région répondent aux attentes des partenaires nationaux, le fameux Forum des partenaires de la forêt privée. Mais en ces temps actuels et futurs de changements sociétaux, de mutations économiques entre autres liées aux technologies, des temps où le rural, l'urbain et le local partagent des valeurs croisées, où les aires protégées et l'arbre deviennent des « espaces et des objets

sociaux», où les ingénieurs forestiers se questionnent collectivement sur l'exercice de leur profession, la forêt privée répondra-t-elle aux appels pressants de volumes ligneux pour une industrie toujours en appétit? Il y a des fondements de l'économie forestière québécoise qui sont à revoir. L'équité a-t-elle une place dans l'économie forestière? Mais, malgré les dysfonctions du secteur forestier québécois, il demeure que les gens de forêts et de foresterie sont des passionnés! Voilà un acquis!

En clair, concernant la forêt privée, producteurs, industrie et ministère, un salutaire exercice d'introspection s'impose. La vie d'avant est en mutation.

## Nerprun

C'est maintenant connu et documenté, l'envahisseur en zone forestière : le NERPRUN, le bourdaine - son aire d'implantation, ses conditions de croissance et certains moyens de contrôle ou d'éradication - est sous la loupe d'une équipe multidisciplinaire coordonnée en Estrie par Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc. Env., de l'AMFE. Un document en ligne et en format papier sur cette plante arbustive exotique et d'une nuisance extrême à la croissance et la régénération forestières, en espaces feuillus comme en terrains résineux, est maintenant accessible pour l'information et la formation du plus grand nombre d'interpellés par cette très menaçante problématique. Une menace certaine à la qualité durable des forêts estriennes notamment dans l'axe de la rivière Saint-François, une invasion qui gagne du terrain.

## Vérification opérationnelle (VO)

On l'aura noté, en fin de cycle budgétaire, la VO a pris la mesure de 8,8% de tous les actes forestiers inscrits au palmarès de l'Agence dans le cadre du PAMVFP et de la Mobilisation des bois (enveloppe Subvention 2018). Si ce pourcentage tient compte de quelques cas d'« intensification de VO » pour certains conseillers, il demeure conforme à l'historique de l'Agence en cette matière et est garant de la qualité de la prestation de l'ensemble des conseillers dans son application et sa continuité.

C'est une chose de prendre en compte l'exercice du génie forestier dans l'aménagement forestier selon les enseignements académiques et guides sylvicoles, c'en est une autre de valider sur le terrain les principes et l'application des réglementations relevant des programmations du Ministère des forêts.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Sous cette rubrique de... VO, je tiens à saluer la compétence, la motivation et le dévouement de Normand Bérubé, ing.,f., à l'aménagement des forêts privées. De ses premières armes au Groupement forestier Taché jusqu'au terme de sa carrière à l'Agence Estrie, Normand laisse le souvenir d'un forestier professionnel qui a su contribuer avec une certaine retenue, mais toujours avec compétence et conviction, à une foresterie estrienne améliorée. Notre vive appréciation lui est acquise. Un modèle donc pour son « successeur », Guyôm Cheval, ing. f., qui, à ce jour, a pris ses aises dans l'organisation comme en forêt.

### **Une direction talentueuse et inspirée et un CA attentif**

La performance de l'AMFE tient, répétons-le, à un personnel à la compétence bien démontrée et à la motivation exemplaire. Et en cela, l'équipe, comme le Président, reconnaissent la confiance que leur témoigne le Conseil d'administration. Merci!

**JEAN-PAUL GENDRON, PRÉSIDENT**

**MAI 2021**



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021

## PROCÈS-VERBAL DE LA VING-QUATRIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la vingt-quatrième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie tenue le 16 octobre 2020, à 10 h 30, par visioconférence.

1. Ouverture de l'assemblée, constat du quorum et mot de bienvenue du président
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Agence tenue le 18 juin 2019
5. Suivi de la 23<sup>e</sup> assemblée : Contribution des titulaires de permis d'usines et problématique du bouleau gris
6. Message du président
7. Lecture et adoption du rapport d'activités 2019-2020
8. Lecture et adoption du rapport de l'auditeur indépendant 2019-2020
9. Nomination de l'auditeur
10. Élection des administrateurs
11. Activités et dossiers 2020-2021
12. Programmation budgétaire 2020-2021
13. Modification au règlement intérieur – Modalités concernant la convocation et la tenue des rencontres
14. Points divers
15. Levée de l'assemblée

### PRÉSENCES :

#### Monde municipal

Marion, Bernard – MRC Coaticook, *membre votant*  
Provost, Dominic – MRC Haut-St-François, *administrateur, membre votant*

#### Industriels forestiers

Beausoleil, Benoit – Domtar inc., *administrateur, membre votant*  
Vallée, Martin – Paul Vallée inc., *administrateur, membre votant*

#### Producteurs forestiers

Drapeau, Sylvain – AFA des Sommets inc.  
Duchesneau, Sylvain – AFC de Wolfe  
Fortin, Michel – GFC Saint-François, *membre votant*  
Ladouceur, Martin – APBB, *membre votant*  
Larrivée, Martin – SPFSQ, *membre votant*  
Proteau, Robert – AFC des Appalaches, *administrateur, membre votant*  
Rouillard, Sébastien – AFC des Appalaches  
Roy, André – SPFSQ, *administrateur, membre votant*

#### Autres

Gendron, Jean-Paul – président AMFE  
Beauséjour, Lise – AMFE  
Bérubé, Normand – AMFE  
Cheval, Guyôm - AMFE  
Jacques, Danny – Guérin Morin CPA  
Martel, Marie-Josée – AMFE

#### Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Jaccard, Éric – MFFP, *administrateur*

# PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-QUATRIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

## DÉROULEMENT

### 1. Ouverture de l'assemblée, constat du quorum et mot de bienvenue du président

Le président Jean-Paul Gendron constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 10 h 35. Il souhaite la bienvenue aux membres de même qu'aux invités présents.

### 2. Adoption de l'avis de convocation

#### **Résolution AGA-2020-02**

***Il est proposé par Benoit Beausoleil et unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation du 15 septembre 2020 avec dispense de lecture.***

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lise Beauséjour suggère une modification à la version de l'ordre du jour envoyée lors de la convocation par courrier régulier le 15 septembre 2020.

#### **Résolution AGA-2020-03**

***Il est proposé par André Roy et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant un point de suivi concernant le bouleau gris en 5. La section sur les points divers demeure ouverte.***

### 4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Agence tenue le 18 juin 2019

Lise Beauséjour procède à la lecture des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2019. Elle signale au passage qu'une modification est nécessaire sur la version fournie lors de la convocation officielle (courrier postal, le 15 septembre 2020) pour corriger le nom d'un membre présent, soit celui de Denis Beaulieu.

#### **Résolution AGA-2020-04**

***Il est proposé par Martin Larrivée et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la vingt-troisième assemblée générale annuelle.***

### 5. Suivi de la 23e assemblée

#### **Contribution des titulaires de permis d'usines**

Ce point étant entre autres lié aux bois de l'Estrie exportés aux États-Unis, Jean-Paul Gendron fait part de la chronologie des considérations et discussions du CA à ce sujet depuis la réunion du 15 mars 2019. Amené à la compétence du CA par le représentant de Domtar, ce dernier a rappelé que tous les titulaires de permis d'usines sciage et pâtes qui reçoivent des approvisionnements en provenance des forêts privées de l'Estrie sont tenus de verser 1,00 \$ du m<sup>3</sup> à l'Agence. Mais qu'en est-il des usines américaines recevant des bois de l'Estrie? Y aurait-il lieu de solliciter ces usines? Le CA convient de la complexité de la question et reporte cette problématique à une prochaine réunion.

Le 23 avril 2019, le Président de l'AMFE, dans une note aux membres du CA, explique qu'il s'agit d'une affaire politique puisqu'elle met en cause une relation commerciale entre deux pays impliquant un mandataire de l'État. L'Agence ne saurait donc à elle seule solliciter des destinataires industriels américains à l'effet de contribuer au financement de l'Agence Estrie à l'instar des usines québécoises. Il en serait de même pour tous les territoires d'agences frontalières dont les propriétaires forestiers exportent du bois aux É-U ou vers d'autres provinces.

Au CA du 30 mai 2019, la question des bois exportés aux É-U. revenant à l'ordre du jour, les membres élargissent cet imbroglio frontalier Canada-É-U. en amenant dans la discussion la question des retardataires québécois du 1 \$/m<sup>3</sup> à l'Agence, du bois de chauffage et des volumes de bois importés des É-U. Dans les échanges, il appert que des agences, notamment la Montérégie, ont établi des modalités pour restreindre les aides financières aux propriétaires exportant leur bois outre-frontière. Ce sujet devrait être mis de nouveau à l'examen.

À l'AGA du 18 juin 2019, il est convenu qu'un groupe de travail serait éventuellement constitué.

Au CA du 13 décembre 2019, la Directrice générale informe les membres que l'Agence Chaudière considère apporter cette problématique au Forum des partenaires de la

## PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-QUATRIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

forêt privée; ce n'est donc plus une stricte affaire estrienne. Dans l'attente de nouveaux développements sur les bois exportés hors Québec, le CA demande au Président d'en informer les conseillers. Une note aux conseillers est expédiée le 9 janvier 2020.

En conclusion, le Président est d'opinion que le caractère politique de cette démarche, visant à assujettir les usines américaines important des produits ligneux du Québec au versement de 1 \$/m<sup>3</sup> aux agences, est une affaire d'abord politique qui interpelle le Ministère, voire le Ministre. Les agences seraient mises à contribution pour documenter cette approche inédite.

### Problématique du bouleau gris

La Directrice générale rappelle qu'un enjeu a été soulevé au cours des dernières années à savoir que la présence de bouleau gris sur un site pouvait empêcher le reboisement en essences plus productives. L'Agence a adopté en 2019 deux résolutions visant à demander au MFFP de réviser les balises techniques. Le MFFP en a accusé réception et a signifié qu'il allait en tenir compte lors de la prochaine révision du cahier. Toutefois, le cahier n'a pas fait l'objet de révision en ce sens. L'Agence a bien reçu le signal que l'on peut déjà autoriser le reboisement à certaines conditions. Lise Beauséjour termine en expliquant qu'elle a envoyé un courriel aux conseillers forestiers le 30 mars 2020 dans lequel elle invitait ceux-ci à déposer des cas à l'Agence afin que Normand Bérubé puisse les évaluer.

### 6. Message du président

Jean-Paul Gendron livre son message à l'assemblée.

### 7. Lecture et adoption du rapport d'activités - 2019-2020

La Directrice générale expose les faits saillants du rapport d'activités 2019-2020 en ce qui concerne l'administration et le fonctionnement de l'Agence et elle présente aussi les travaux réalisés dans le cadre des programmes d'aide. Normand Bérubé enchaîne en traitant des résultats de l'évaluation de la performance des conseillers forestiers. La Directrice générale traite par la suite de la contribution de l'industrie. Marie-Josée Martel poursuit avec les sections concernant le PPMV, la formation et le transfert de connaissances et enfin les projets particuliers. Lise Beauséjour donne enfin un aperçu des activités de représentation du Président.

### Résolution AGA-2020-07

***Il est proposé par Dominic Provost et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2019-2020.***

Un membre s'interroge au sujet des prévisions budgétaires, et plus particulièrement au sujet du montant prévu pour la contribution de l'industrie, montant qui a peut-être été sous-estimé selon lui. La Directrice générale informe l'assemblée que le conseil d'administration a révisé ces revenus à la hausse et qu'une somme de 200 000 \$ va être injectée dans le Programme régulier.

### 8. Lecture et adoption du rapport de l'auditeur indépendant 2019-2020

Danny Jacques, de la firme Guérin Morin CPA, procède à la présentation du rapport d'auditeur.

### Résolution AGA-2020-08

***Il est proposé par André Roy et unanimement résolu d'adopter le rapport de l'auditeur indépendant au 31 mars 2020 tel que vérifié, lu et présenté par Danny Jacques du bureau de comptables Guérin Morin CPA.***

### 9. Nomination de l'auditeur

Considérant la résolution 20.06.19.21 adoptée par le conseil d'administration qui se lit comme suit :

*Il est proposé par Robert Proteau et résolu de recommander à l'assemblée générale des membres de choisir le bureau de comptables Guérin Morin CPA inc. comme auditeur indépendant pour l'exercice financier 2020-2021.*

### Résolution AGA-2020-09

***Il est proposé par Martin Larrivée et unanimement résolu d'accepter la recommandation du conseil d'administration.***

# PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-QUATRIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

## 10. Élection des administrateurs

### Résolution AGA-2020-10

*Il est proposé par Dominic Provost et unanimement résolu d'entériner la nomination des administrateurs suivants pour l'exercice 2020-2021 :*

### CATÉGORIE DU MONDE MUNICIPAL

Marielle Fecteau (fin de mandat 2022)  
Dominic Provost (fin de mandat 2021)

### CATÉGORIE DES ORGANISMES RECONNUS DE PRODUCTEURS FORESTIERS

#### Syndicat des producteurs de bois

André Roy (fin de mandat 2021)

#### OGC

Robert Proteau (fin de mandat 2022)

### TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS

#### Pâtes et papiers

Benoit Beausoleil (valable d'année en année)

#### Sciage, déroulage et panneaux

Martin Vallée (fin de mandat 2022)

### REPRÉSENTANTS DU MINISTRE

*Éric Jaccard*

*Marc-Antoine Renaud*

## 11. Activités et dossiers 2020-2021

Lise Beauséjour présente les activités prévues pour l'année 2020-2021.

## 12. Programmation budgétaire 2020-2021

Lise Beauséjour présente les prévisions budgétaires pour le prochain exercice.

## 13. Modification au règlement intérieur – Modalités concernant la convocation et la tenue des rencontres

Considérant la pertinence de mettre à jour le règlement intérieur afin, principalement, d'y consigner la possibilité d'user de moyens virtuels de communication;

Considérant la résolution 20.10.09 qui se lit comme suit :

*Il est proposé par Dominic Provost et résolu d'adopter les changements apparaissant dans le document déposé intitulé « Modifications au règlement intérieur – Modalités concernant la convocation et la tenue de rencontres / Document de soutien », sous réserve d'une validation au plan légal des modifications proposées en 15.01.*

*Conformément à la section 23 du règlement portant sur ses modifications, les présents changements doivent être soumis à l'approbation du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs après ratification par l'assemblée des membres.*

### Résolution AGA-2020-13

**Il est proposé par André Roy et unanimement résolu d'accepter la recommandation du conseil d'administration.**

## 14. Points divers

Le Président souligne que le rapport annuel est un document très dense qui est le fruit de l'expertise de la permanence. Il ajoute que le bon fonctionnement de l'organisation s'appuie sur un partenariat efficace où tous ont avantage à travailler en harmonie. Il conclut en déclarant que le couvert forestier est entre bonnes mains.

## 15. Levée de l'assemblée

La rencontre est levée à 12 h 20.

### ORIGINE

En mai 1995, lors du Sommet sur la forêt privée, les partenaires provinciaux et régionaux de la forêt privée (les propriétaires forestiers, l'industrie forestière, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles) ont convenu de créer, régionalement, des organisations dont le mandat et le champ d'application seraient dorénavant définis dans la *Loi sur les forêts*. La Loi fut modifiée en 1996 pour permettre la mise en place de ce nouveau régime de protection et de mise en valeur qui allait voir le jour en forêt privée au Québec avec la création d'agences régionales de mise en valeur des forêts privées dans l'ensemble des régions de la province.

Le 27 septembre 1996, après un effort concerté de chacun des groupes de partenaires de la région estrienne, l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE) était officiellement instituée.

La *Loi sur les forêts* a été remplacée depuis par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, mais les sections traitant des Agences ont peu changé.

L'AMFE couvre la région administrative de l'Estrie (05) et englobe le territoire de six municipalités régionales de comté (MRC) et celui de la ville de Sherbrooke. Le territoire de l'Agence occupe une superficie de 10 500 km<sup>2</sup>, dont 91 % sont du domaine privé.

### MANDAT

L'Agence a comme mandat, dans une perspective de développement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV);
- Le soutien technique et financier à la protection et à la mise en valeur de la forêt privée par le biais de programmes d'aide.

### PARTENAIRES

L'évolution des travaux de l'Agence est le résultat d'un effort de concertation des quatre groupes de partenaires qui œuvrent à l'atteinte d'objectifs de

protection et de mise en valeur de la forêt privée de la région.

#### 1. Les propriétaires forestiers

Ce groupe est, au premier chef, celui des gestionnaires de la forêt privée. Les objectifs de production des ressources forestières, dans le respect des principes de la gestion durable, ne peuvent se réaliser sans la participation active des propriétaires forestiers. On dénombre approximativement 9 200 propriétaires de boisés privés en Estrie.

Les propriétaires forestiers sont représentés par les deux gestionnaires des plans conjoints de mise en marché du bois de la région ainsi que par les sept organismes de gestion en commun (OGC) présents sur le territoire.

#### 2. L'industrie forestière de première transformation

Ce groupe de partenaires se divise en deux grands secteurs industriels, soit celui des pâtes et papiers et celui du sciage, déroulage et panneaux. L'industrie doit s'assurer d'un approvisionnement constant de ses usines en matière ligneuse. C'est pourquoi les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui acquièrent un volume de matière ligneuse en provenance de la forêt privée participent financièrement au programme d'aide.

#### 3. Le monde municipal

Le monde municipal planifie et établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire tout en présentant une vision d'ensemble d'aménagement et de développement. Par le biais des schémas d'aménagement et de développement, des plans d'urbanisme et des documents réglementaires afférents, le monde municipal déploie des efforts pour la protection du milieu forestier.

#### 4. Le partenaire gouvernemental

Il s'agit ici du ministère responsable de l'application de la Loi, en l'occurrence le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Le MFFP participe financièrement au programme d'aide, établit la grille de taux et définit les balises techniques.

### COLLABORATEURS

Les collaborateurs sont les organismes ou individus n'étant pas des partenaires directs de l'Agence, mais qui, compte tenu de leurs actions, de leurs interventions, de leur mission respective et de leur expertise, peuvent jouer un rôle direct ou indirect dans l'aménagement et la gestion durable des forêts privées de l'Estrie. Au fil des ans, l'Agence a noué des liens avec divers organismes et personnes afin de poursuivre sa mission de protection et de mise en valeur de la forêt privée estrienne.

Association forestière du Sud du Québec (AFSQ)  
Bureau d'écologie appliquée  
BioForest- Lallemand Plant Care  
Comité de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC)  
Commission scolaire des Hauts-Cantons (CSHC)  
Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)  
Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE)  
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE)  
Corridor appalachien (ACA)  
Cultur'Innov  
Direction de la recherche forestière du MFFP  
Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est  
Fondation de la faune du Québec (FFQ)  
Forêt Communautaire Hereford  
François Girard (Université de Montréal)  
Geoffrey Hall, botaniste, Jardin botanique de Montréal  
Institut des Sciences de la Forêt tempérée (ISFORT)  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)  
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)  
Nature Cantons-de-l'Est (NCE)  
Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet (COPERNIC)  
Regroupement des Associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants (RAPPEL)  
Université de Sherbrooke  
Union des producteurs agricoles (UPA)

### ASSEMBLÉE DES MEMBRES

L'AMFE comptait, au 31 mars 2021, 53 membres répartis de la façon suivante :

52 membres réguliers, dont :

- 9 membres pour le groupe « Organismes reconnus de producteurs forestiers »;
- 7 membres pour le groupe « Monde municipal »;
- 36 membres pour le groupe « Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois »;

1 membre associé.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2020-2021, la composition du conseil d'administration de l'Agence était celle qui suit. On indique, entre parenthèses, le nombre de participations de l'administrateur ou de l'officier sur le nombre total de séances auxquelles il aurait pu participer.

#### Présidence

Jean-Paul Gendron (3/3)

#### Catégorie des organismes reconnus de producteurs forestiers

*Sous-catégorie des syndicats de producteurs de bois*

André Roy, SPFSQ (3/3)

*Sous-catégorie des organismes de gestion en commun*

Robert Proteau, AFC des Appalaches (3/3)

#### Catégorie des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

*Sous-catégorie des industriels des pâtes et papiers*

Benoit Beausoleil, ing. f., Domtar inc. (3/3)

*Sous-catégorie des industriels du sciage, du déroulage et des panneaux*

Martin Vallée, Paul Vallée inc. (3/3)

### Catégorie du monde municipal

Dominic Provost, MRC du Haut-St-François (3/3)

Marielle Fecteau, MRC Le Granit (2/3)

### Représentants du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Éric Jaccard, biol. (3/3)

Marc-Antoine Renaud, ing. f. (2/3)

### Agence

Lise Beauséjour, ing. f. (3/3)

Au cours de l'exercice, les principales activités du conseil d'administration de l'Agence ont été les suivantes :

- Adopter les prévisions budgétaires et ajuster les budgets des enveloppes vouées à l'aménagement;
- Se pencher sur la contribution de l'industrie forestière à l'aménagement;
- Reconduire le mandat de présidence de Jean-Paul Gendron;
- Évaluer la performance des conseillers forestiers présentant des problèmes en matière de vérification opérationnelle; adopter les mesures nécessaires au redressement de la situation;
- Pourvoir le poste de coordonnateur à la vérification opérationnelle;
- Proposer des modifications au règlement intérieur de l'Agence concernant la convocation et la tenue des rencontres du conseil d'administration et de l'assemblée des membres;
- Adopter une position dans le contexte où des discussions ont lieu concernant un possible transfert de deux MRC de la Montérégie vers l'Estrie. La résolution adoptée vient appuyer le maintien du partenariat pour la mise en valeur des forêts privées de la Montérégie que constitue l'Agence Montérégie (statu quo);
- Établir une cible de mobilisation de bois pour 2021;
- Renouveler le bail du siège social de l'Agence;

- Mettre à jour la liste de signataires ;
- Adopter une position concernant la cible 6 du Plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée concernant une hausse des sommes investies en exécution. Dans la résolution adoptée, l'Agence affirme adhérer en principe aux orientations du Service de la forêt privée du MFFP. Toutefois, en tenant compte des obligations de l'Agence, étant donné le travail réalisé par le passé et en considérant ses particularités régionales, il est probable que la cible ne puisse être atteinte.



## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

### COMITÉS DE L'AGENCE

Les comités et les groupes de travail ont des mandats spécifiques reliés à la réalisation de la mission de l'Agence. Leurs travaux permettent d'appuyer la permanence et de conseiller les administrateurs dans leur tâche.

#### Comité technique

##### *Membres :*

Sylvain Drapeau, ing. f., AFA des Sommets

Sylvain Duchesneau, ing. f., AFC de Wolfe

Émilio Lembo, ing. f., MRC de Memphrémagog

François Martel, ing. f., SF François Martel

Marquis Poulin, ing. f., APBB

Luc Tétreault, tech. f., MFFP

##### *Agence :*

Normand Bérubé, ing. f.

Aucune rencontre en 2020-2021.

### RESSOURCES CONSENTIES PAR LES PARTENAIRES

La valeur de la participation des partenaires au conseil d'administration de l'Agence et dans les divers comités est évaluée à 10 500 \$.



### PERMANENCE DE L'AGENCE

Pour assurer le suivi des décisions du conseil d'administration au cours de l'année 2020-2021, l'Agence pouvait compter sur le personnel suivant :

- Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc., coordonnatrice du PPMV;
- Ginette Pomerleau, adjointe administrative;
- Guyôm Cheval, ing. f., coordonnateur à la vérification opérationnelle;
- Lise Beauséjour, ing. f., directrice générale.

Et enfin, Normand Bérubé, ing. f., qui a pris sa retraite, en décembre 2020, après plus de 21 ans de loyaux services en tant que coordonnateur à la vérification opérationnelle. L'Agence lui est très reconnaissante pour toutes ces années où il a accompli ses tâches avec un professionnalisme remarquable.



### ENVELOPPES

#### Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP, Programme régulier)

Le financement de ce programme provient du gouvernement du Québec et de la contribution des industries forestières. L'aide accordée couvre les aspects techniques et l'exécution de travaux sylvicoles. Le niveau de financement est comme suit :

- Préparation de terrain : 80 %
- Reboisement : 80 %
- Deux premiers entretiens de plantation et désherbage : 95 %
- Autres travaux non commerciaux : 80 %
- Travaux commerciaux : 90 %

Afin de soutenir le milieu forestier dans un contexte de pandémie, de nouveaux travaux ont été introduits dans la grille par le MFFP pour l'exercice 2020-2021, notamment le 3<sup>e</sup> entretien de plantation et la 2<sup>e</sup> éclaircie commerciale de plantation.

En plus de pouvoir être financés globalement (composantes technique et exécution), les travaux sylvicoles pouvaient être financés sur le plan de la technique ou de l'exécution seulement. Cette possibilité de financement d'une seule composante permet une complémentarité entre le Programme régulier et le Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus. Par exemple, un travail peut être financé uniquement sur le plan de la technique auprès de l'Agence, alors que le producteur peut bénéficier en complément d'un remboursement de taxes foncières pour la composante exécution de la même activité.

#### Enveloppe Subvention 2018

Ce volet a été instauré par le MFFP pour cinq ans, soit de 2018-2019 à 2022-2023. En 2020-2021, outre le fait que les sommes ont servi à soutenir exclusivement la réalisation de travaux commerciaux, les modalités de livraison étaient identiques à celles du PAMVFP.

#### Fonds du Leadership / Programme de reboisement de friches

En décembre 2017, le gouvernement fédéral annonçait une bonification du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du Québec grâce à un investissement en provenance d'un fonds appelé le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone. Les investissements visent à créer de nouvelles forêts, à partir de friches herbacées ou embroussaillées.

Pour 2020-2021, les travaux admissibles étaient la mise en terre et la préparation de terrain.

#### Programme écosystémique

Ce projet financé par le PADF comportait plusieurs volets. L'un d'entre eux concernait la réalisation de travaux comportant des modalités particulières dans un souci d'aménagement écosystémique.

#### Visites-conseils

Les visites-conseils sont des activités de transfert de connaissances qui consistent en des rencontres personnalisées s'adaptant aisément aux besoins de chacun des propriétaires. En 2020-2021, le service de visite-conseil était offert par les conseillers forestiers accrédités par l'Agence à des propriétaires de boisés détenant un certificat de producteur forestier ou non. D'autres types de visites ont aussi été financés par l'Agence. Pour plus de détails, voir la section portant sur le PPMV.

#### Notes sur les ajustements pour les mesures sanitaires et le carburant

Étant donné le contexte particulier de pandémie de COVID-19, le MFFP a choisi d'instaurer des taux complémentaires visant à ajuster le montant accordé pour les travaux sylvicoles. Ces ajustements, lorsque présentés dans les tableaux 1 à 3, ne sont pas des travaux sylvicoles additionnels et doivent être considérés en conséquence.

## LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

### STATISTIQUES

Afin d'alléger la présentation des statistiques, le détail des traitements sylvicoles par catégorie d'activités et par enveloppe est présenté en annexe.

Au cours de l'exercice 2020-2021, le budget total attribué à la mise en valeur des forêts privées de l'Estrie ainsi qu'à la formation personnalisée des propriétaires (visites-conseils) s'est élevé à 4 008 616 \$, soit environ 190 000 \$ de plus que l'année précédente.

Ce sont les travaux commerciaux qui ont été les plus fréquemment réalisés sur le territoire (tableaux 1 et 2). Par ailleurs, l'exercice financier a été marqué par une hausse importante des entretiens de plantations. Cette augmentation est attribuable en grande partie à la possibilité de faire financer un 3<sup>e</sup> dégageement.

#### T1. Travaux réalisés par catégorie d'activités

Activités	Réalisations 2019-2020	Réalisations 2020-2021	Nombre de traitements	Évolution
Préparation de terrain	145 ha	193 ha	55	33%
Plantation	311 742 plants	372 104 plants	89	19%
Entretien de plantation	198 ha	281 ha	120	42%
Travaux non commerciaux	88 ha	66 ha	27	-25%
Travaux commerciaux	3 406 ha *	3 259 *	844	-4%
Visite-conseil	218 visites	200 visites	200	-8%
<b>Total</b>			<b>1 335</b>	
Ajustement COVID-19		178 000 plants 3 916 ha	1 106	

\* Prendre note que, afin d'éviter les doublons, la superficie traitée et le nombre de traitements de 2020-2021 excluent le martelage, qui correspondent respectivement à 1 608 hectares et à 431 traitements. En 2019-2020, 1 736 hectares de martelage ont été exclus de la superficie traitée.

#### T2. Aide financière versée par catégorie d'activités

Activités	2019-2020		2020-2021		Évolution
	Réalisations	% du budget	Réalisations	% du budget	
Préparation de terrain	122 936 \$	3%	162 609 \$	4%	32%
Plantation	174 253 \$	5%	212 060 \$	5%	22%
Entretien de plantation	363 993 \$	10%	538 175 \$	13%	48%
Travaux non commerciaux	145 141 \$	4%	105 497 \$	3%	-27%
Travaux commerciaux	2 968 328 \$	78%	2 860 734 \$	71%	-4%
Visite-conseil	47 960 \$	1%	45 000 \$	1%	-6%
Ajustement COVID-19			84 542 \$	2%	
<b>Total</b>	<b>3 822 611 \$</b>	<b>100%</b>	<b>4 008 616 \$</b>	<b>100%</b>	<b>5%</b>

Prendre note que l'aide financière des travaux commerciaux comprend les sommes investies en martelage.

## LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

Quant au bois, généré dans le cadre des travaux financés par l'Agence, on estime que les travaux commerciaux ont permis de récolter un volume de plus de 266 314 m<sup>3</sup>s, ce qui est semblable à la récolte de l'exercice précédent. Le volume récolté est en grande partie attribuable à l'utilisation d'un traitement appelé « aide technique à la mobilisation des bois » (49 %), aux travaux de jardinage et d'éclaircie commerciale de feuillus d'ombre (20 %) et à la coupe progressive en peuplements résineux

(8 %). Une proportion de 90 % du volume a été prélevée dans le cadre d'opérations mécanisées.

En ce qui concerne la répartition par type d'aide, 20 % des sommes investies dans le cadre des enveloppes vouées à l'aménagement au cours de l'année 2020-2021 l'ont été pour les producteurs de l'aide individuelle, contre 80 % pour les producteurs de l'aide regroupée (tableau 3).

<b>T3. Répartition par catégorie d'aide</b>				
<b>Activités</b>	<b>Aide regroupée</b>		<b>Aide individuelle</b>	
	<b>Montant</b>	<b>Quantité</b>	<b>Montant</b>	<b>Quantité</b>
Préparation de terrain	119 049 \$	142 ha	43 560 \$	51 ha
Plantation	173 132 \$	301 576 plants	38 928 \$	70 528 plants
Entretien de plantation	463 948 \$	242 ha	74 227 \$	39 ha
Travaux non commerciaux	94 748 \$	59 ha	10 749 \$	6 ha
Travaux commerciaux	2 260 319 \$	2 640 ha*	600 414 \$	620 ha*
Ajustement COVID-19	77 971 \$		6 571 \$	
<b>Total</b>	<b>3 189 166 \$</b>		<b>774 450 \$</b>	
		<b>3 963 616 \$</b>		
Visite-conseil		45 000 \$		
<b>Total</b>		<b>4 008 616 \$</b>		

\* Prendre note que, afin d'éviter les doublons, la superficie traitée dans les travaux commerciaux exclut le martelage.

Les conseillers forestiers ont partagé leur enveloppe budgétaire entre 503 producteurs forestiers (excluant les visites-conseils), ce qui représente une hausse de 5 % par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, une aide financière moyenne de 7 880 \$ a été accordée pour la mise en valeur du (des) boisé(s) de chaque producteur. Ce montant est presque identique à celui de l'année précédente (7 864 \$).

<b>T4. Clientèle desservie</b>		
<b>Type de producteur</b>	<b>Nombre de producteurs</b>	<b>Montant</b>
Grands propriétaires	4	3 894 567 \$
Petits propriétaires	499	69 048 \$
<b>Total</b>	<b>503</b>	<b>3 963 616 \$</b>
<b>Moyenne par producteur</b>		<b>7 880 \$</b>

## LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

L'examen de la répartition des montants du programme d'aide dans chacune des six MRC et dans la ville de Sherbrooke (tableau 5) révèle que 51 % de l'aide financière a été accordée dans les MRC du Granit et du Haut-Saint-François.

<b>T5. Montant investi par MRC ou Ville</b>				
<b>MRC ou Ville</b>	<b>Montant 2019-2020</b>	<b>Proportion</b>	<b>Montant 2020-2021</b>	<b>Proportion</b>
Le Granit	1 130 612 \$	30%	1 081 161 \$	27%
Les Sources	526 592 \$	14%	621 069 \$	16%
Le Haut-Saint-François	804 242 \$	21%	936 191 \$	24%
Le Val-Saint-François	524 039 \$	14%	618 433 \$	16%
Sherbrooke	113 881 \$	3%	76 997 \$	2%
Coaticook	447 315 \$	12%	368 196 \$	9%
Memphrémagog	227 969 \$	6%	261 569 \$	7%
<b>Total</b>	<b>3 774 651 \$</b>	<b>100%</b>	<b>3 963 616 \$</b>	<b>100%</b>

Prendre note que la répartition du montant investi par MRC ou Ville exclut la valeur des visites-conseils.

### REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE DESTRUCTION DE L'INVESTISSEMENT

Aucun remboursement n'a été perçu par l'Agence en 2020-2021 pour cause de destruction de l'investissement.



## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

Conformément aux directives provinciales émanant du Rendez-vous de la forêt privée de 2011, l'Agence a adopté une nouvelle procédure d'évaluation de la performance des conseillers forestiers en 2014-2015 afin de s'arrimer aux critères de performance provinciaux. Cette procédure a été appliquée pour la première fois en 2015-2016.

La méthode s'inspire largement des procédures régionales instaurées au fil des ans de même que du document intitulé « *Critères de performance des agents livreurs* », du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (mars 2014).

Ce processus d'évaluation se traduit par la confection de bulletins de performance, lesquels peuvent être considérés comme des indicateurs mesurant le degré de respect des exigences accompagnant l'accréditation pour la livraison de programmes. Le bulletin d'un conseiller forestier n'a pas nécessairement d'incidences directes sur le budget de celui-ci, mais est dans les faits complémentaire à la politique de répartition budgétaire où sont consignées les modalités concernant certains ajustements budgétaires découlant des réclamations d'aide financière.

Les programmes d'aide gérés par l'Agence ont pour objectifs de protéger et de mettre en valeur la forêt privée. L'évaluation de la performance des conseillers forestiers est l'opération qui permet à l'Agence et à ses bailleurs de fonds de s'assurer de l'atteinte de ces objectifs. En des termes forestiers, cet exercice se traduit par un volet de vérification opérationnelle (V.O.) qui vise à évaluer les travaux et les services techniques réalisés en forêt privée. En des termes administratifs, ce processus se veut plutôt une évaluation de l'application des modalités entourant l'accréditation des conseillers, notamment en ce qui concerne le respect des balises et signes spécifiées dans divers documents (contrat d'accréditation, règlements et cahiers d'instructions). Ces deux volets sont complémentaires.

### CRITÈRES

1A - Vérification des prescriptions sylvicoles avant travaux, volet terrain;

1B - Vérification administrative complémentaire des prescriptions sylvicoles;

2A - Vérification des traitements sylvicoles réalisés (prescription, qualité et quantité), volet terrain;

2B - Vérification administrative complémentaire des traitements réalisés;

3 - Suivi des plantations;

4 - Qualité des factures.

### RÉSULTATS

#### Critères 1A, 1B, 2A et 2B Vérification opérationnelle régulière

La vérification opérationnelle (V.O.) touche les travaux de mise en valeur facturés ou qui pourraient être éventuellement facturés à l'Agence. La période couverte par la V.O. est décalée par rapport à l'exercice financier de l'Agence, mais pour le présent exercice, elle commençait le 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour se terminer le 31 octobre 2020.

L'Agence a procédé à un tirage au sort afin de pouvoir procéder à la vérification d'un minimum de 7 % des dossiers. Dans les faits, puisque la vérification a dû être intensifiée chez un conseiller, le niveau total de vérification dans ces volets est de 8,88%.

Au total, 115 dossiers ont été vérifiés avant et après exécution (1A et 2A).

Pour chaque dossier avant traitement, l'Agence vérifie la validité de la prescription des préparations de terrain et des entretiens de plantation. Après traitement, l'Agence vérifie la validité de la prescription, la quantité déclarée et la qualité de tous les types de travaux tirés. Le résultat est calculé en tenant compte de la validité de la prescription, de la qualité des travaux et de la superficie. Les résultats sont pondérés en fonction de la superficie.

La vérification a porté sur 15 prescriptions avant traitement et sur 100 travaux exécutés.

## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

Le résultat des prescriptions (1A) est de 99,4 %.

Le résultat des travaux (2A) est de 99,5 %. Les quatre cas non conformes rencontrés sont :

- Deux superficies facturées en trop;
- Une coupe sélective non admissible;
- Une coupe sélective partiellement non conforme.

Les prescriptions combinées avec les travaux (1A-2A) donnent un résultat de 99,5 %.

La qualité des pièces justificatives (vérification administrative complémentaire (1B et 2B)) est de 93,9 %.

### **Critère 3 Suivi des plantations**

Le conseiller doit déposer à l'Agence un rapport contenant l'ensemble des plantations suivies dans les délais exigés à une date déterminée. Neuf conseillers ont remis le document dans les délais à l'Agence et quatre autres n'avaient pas de plantations à suivre (13/15) 97,5 %. Cette évaluation est calculée au prorata du budget des conseillers.

### **Critère 4 Qualité des factures**

Pour l'exercice se terminant au 31 octobre 2020, cette évaluation a été faite selon le nombre de factures conformes, soit 131/165 (79,5 %).

### **Note globale**

La performance globale des conseillers de l'Estrie en tenant compte de tous les critères est de 98,1 %. La médiane est de 98,0 %.

### **AUTRES CONSTATS ET RÉFLEXIONS**

Le coordonnateur de la vérification opérationnelle, pour produire ses rapports, est tenu de se conformer aux directives contenues dans le Cahier de références techniques en forêt privée du MFFP. Dans certaines situations, sur demandes des conseillers, il est habilité à accepter ou à refuser des dérogations parmi les traitements inclus dans la grille des taux d'investissement. Les dérogations sont acceptées à la condition que le conseiller apporte des arguments référés et que les objectifs soient visés.

### **Nerprun**

Étant donné que le nerprun est une espèce envahissante du sud du Québec, le Cahier de références techniques en forêt privée du MFFP ne fait pas mention de cette réalité. Les difficultés à contrôler cette plante dans les plantations étant connues de tous, l'Agence exige un engagement des producteurs qui désirent obtenir du financement pour reboiser avec des essences à croissance plus lente en l'occurrence les épinettes. Le propriétaire doit s'engager par écrit à faire à ses frais les 3<sup>es</sup> et 4<sup>es</sup> dégagements lorsque nécessaire.

### **Latitude des professionnels de l'Agence**

Dans certaines exceptions, l'Agence va au-delà du Cahier de références techniques du MFFP. Elle ne finance plus les coupes progressives d'ensemencement dans des peuplements admissibles dont le sous-couvert est composé de nerprun en abondance. Cette plante enlève toute possibilité d'atteindre les objectifs du traitement.

### **RÉCLAMATIONS (VÉRIFICATION RÉGULIÈRE)**

La somme des réclamations perçues (incluant les pénalités) s'élève à 14 819,18 \$ ce qui représente une baisse de 30 % par rapport à l'année précédente.

### **SUPPORT AUPRÈS DE CONSEILLERS**

Le coordonnateur de la vérification opérationnelle, en plus de sa principale tâche, doit répondre à plusieurs demandes d'aspect technique formulées par les conseillers. Mentionnons, entre autres, les dérogations, l'aide à la transition due aux nouvelles normes, l'interprétation du Cahier de références techniques, le diagnostic sylvicole, le calcul de débit, etc. En 2020-2021, l'Agence a répondu à plus de 113 demandes et, dans 61 cas, une visite sur le terrain a été indispensable.

Les travaux ont été vérifiés par  
Normand Bérubé, ing. f., et Guyôm Cheval, ing. f.

Rapport préparé par  
Guyôm Cheval, ing. f.  
Mars 2021

## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

### T6. Performance globale des conseillers par catégorie de travaux et par critère

Prescriptions sylvicoles avant traitement et travaux réalisés	Quantité	Résultats	Minimum par catégorie de travaux	Maximum par catégorie de travaux
Prescriptions sylvicoles avant travaux volet terrain (ha)	55,3	99,4 %	97,3 %	100 %
Préparation de terrain (ha)	13,8	98,2 %	97,0 %	100 %
Reboisement (ha)	36,4	99,1 %	95,0 %	100 %
Entretien de plantation (ha)	9,3	96,1 %	99,0 %	100 %
Travaux non commerciaux (ha)	4,5	95,0 %	94,0 %	100 %
Travaux commerciaux (ha)	447,7	99,7 %	99,0 %	100 %
Critères et pondération	Quantité	Résultats	Minimum par conseiller	Maximum par conseiller
1A-2A - Prescriptions sylvicoles et travaux réalisés - 85%	566,9	99,5 %	97,1 %	100 %
1B-2B - Vérification administrative complémentaire - 5%	231	93,9 %	66,6 %	100 %
3 - Suivi des plantations - 3%	13	97,5%	0,0 %	100 %
4 - Qualité des factures - 5%	165	79,8 %	29,0 %	100 %
<b>Performance des conseillers</b>		<b>98,1 %</b>		

### T7. Note globale pondérée

Critères	Pondération	Note moyenne	Note minimale	Note maximale
1A-2A - Prescriptions sylvicoles et travaux réalisés	85 %	84,6 %	82,5 %	85 %
1B-2B - Vérification administrative complémentaire	5 %	4,7 %	3,3 %	5 %
3 - Suivi des plantations	5 %	4,9 %	0,0 %	5 %
4 - Qualité des factures	5 %	4,0 %	1,5 %	5 %
<b>Performance des conseillers</b>	<b>100 %</b>	<b>98,1 %</b>		

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021

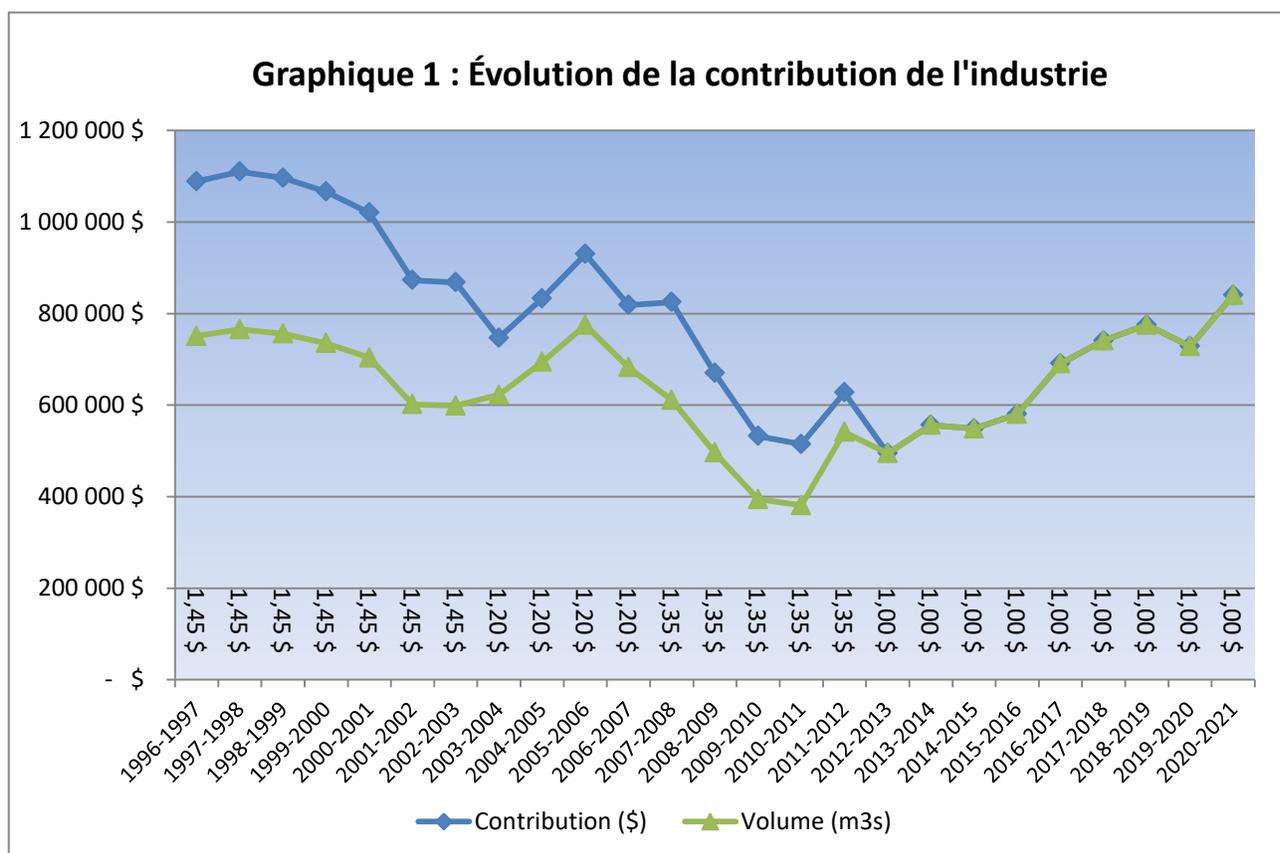
## INDUSTRIE FORESTIÈRE

### CONTRIBUTIONS DE L'INDUSTRIE

Les contributions des titulaires de permis perçues pour l'exercice 2020-2021 totalisent 840 434 \$, ce qui représente une hausse de 15 % par rapport à l'année précédente.

Les volumes de bois acquis par l'industrie forestière dans les boisés privés estriens et les contributions qui y sont liées ont changé considérablement au fil des années. La variation des sommes reçues annuellement peut s'expliquer

tant par les soubresauts sur le marché du bois que par les changements apportés aux taux applicables par mètre cube solide. Ainsi, le volume total déclaré et le montant global reçu en 2020-2021 correspondent respectivement à 112 % et 77 % des données de la première année d'opération de l'Agence (1996-1997). Notons que le taux de contribution est passé de 1,45 \$ à 1,00 \$/m<sup>3</sup>s au fil des ans.



### CIBLE DE MOBILISATION DE BOIS

Dans un autre ordre d'idée, la livraison des enveloppes de l'Agence s'accompagnait d'une cible de mise en marché de 870 000 m<sup>3</sup>s pour l'année calendrier 2020. Cette cible ne s'appuyait pas sur la contribution versée à l'Agence, mais sur la mise en marché telle que comptabilisée par les syndicats. Les données fournies par le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec et l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce démontrent que la cible a été atteinte et même dépassée (893 700 m<sup>3</sup>s).

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

Le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) dresse un portrait de la forêt privée de l'Estrie et de ses ressources, dégage des problématiques, fixe des objectifs régionaux de protection et de mise en valeur et suggère des moyens dans le but d'atteindre les objectifs retenus dans une optique d'aménagement forestier durable.

### SUIVI ET MISE EN OEUVRE DU PPMV

Les principales activités de l'Agence quant à la mise en œuvre et au suivi du PPMV de l'année 2020-2021 auront été :

- Financer des sessions de formation aux conseillers forestiers (voir *Formation et transfert de connaissances*);
- Colliger le volume de bois transigé pour le suivi de la possibilité forestière en petite forêt privée et pour l'atteinte de la cible en matière de mise en marché des bois;
- Participer à une rencontre de la certification forestière FSC du groupe SPFSQ / Groupements de l'Estrie en lien avec l'audit annuel;
- Informer des propriétaires sur l'admissibilité et le fonctionnement du Programme d'aide;
- Participer au suivi des PDZA de la Ville de Sherbrooke et de la MRC du Val-St-François;
- Distribuer gratuitement les données du cadastre rénové auprès des conseillers forestiers;
- Compiler des données statistiques à la demande d'organismes (UPA, COGESAF, COBARIC, MFFP) et de la permanence de l'Agence;
- Commenter des documents de la Table GIRT et de l'AFSQ;
- Rédiger un article sur la biodiversité des érablières pour le Progrès Forestier;
- Collaborer avec FP Innovation à un projet sur le potentiel de transformation du bois résineux de petites dimensions;
- Dossier des milieux humides et hydriques :
  - Participer à un comité provincial piloté par l'Agence Bois-Francs sur l'élaboration d'un guide des saines pratiques forestières dédié aux milieux humides boisés privés (10 rencontres) et rédiger des sections et commenter le guide;
  - Assister à deux ateliers de consultation du PRMHH volet estrien;
  - Collaborer au comité technique du PRMHH de la MRC de Val-St-François (3 rencontres);
  - Assister à un atelier de consultation du PRMHH de la MRC du Val-St-François;
  - Participer aux rencontres de consultation des CLBV du COGESAF pour la détermination des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (13 rencontres);
  - Assister à deux rencontres de consultation du COBARIC pour l'identification des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques;
  - Participer à une rencontre de consultation de la Communauté métropolitaine de Québec pour une vision métropolitaine de l'eau pilotée par le COBARIC;
- Colliger les traitements sylvicoles réalisés dans l'habitat de la tortue pour le suivi du plan de protection de la tortue des bois – Rivière Tomifobia;
- Traiter des demandes de mesures d'atténuation pour des espèces en situation précaire lors de travaux sylvicoles (chauve-souris, ail des bois);
- Participer à la Table estrienne sur les espèces exotiques envahissantes pilotée par le CRE de l'Estrie (3 rencontres);
- Colliger des occurrences d'espèces exotiques envahissantes pour la Table estrienne sur les espèces exotiques envahissantes de l'Estrie;
- Collaborer avec la Chaire de leadership en enseignement en gestion durable des forêts privées de l'Université Laval sur quelques dossiers;

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

- Traiter les demandes de renseignement concernant les travaux sylvicoles financés par l'Agence dans le cadre de transactions de boisés;
  - Discuter de la destruction de boisés avec les autorités gouvernementales au sujet d'un programme de compensation dans le cadre de la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic;
  - Évaluer et vérifier les projets sylvicoles déposés dans l'enveloppe de l'approche écosystémique – phase II financés par le PADF;
  - Vérifier sur le terrain la mise en terre de plants de Compensation CO<sub>2</sub> Québec;
  - Dossier nerprun bourdaine :
    - Rédiger un guide de gestion du nerprun bourdaine pour les propriétaires forestiers, version originale et version synthèse; projet financé par la Fondation de la faune du Québec et le PADF;
    - Animer des ateliers de formation destinés aux propriétaires par visioconférence. Un atelier en collaboration avec le SPFSQ (22 participants) et trois ateliers en collaboration avec l'AFSQ (100 participants) financés par la Fondation de la Faune et le PADF;
    - Animer, en collaboration avec James Kerr d'AFA des Sommets, trois visites terrain afin d'informer et de sensibiliser les intervenants de la Table GIRT (16 participants), de la TEEEEE (12 participants) et un groupe de propriétaires de l'AFSQ (10 participants);
    - Participer à deux rencontres de concertation avec le CRE de l'Estrie et l'AFSQ pour la production de vidéos d'information sur le nerprun;
    - Collaborer au scénario et à l'enregistrement du vidéo nerprun de l'AFSQ;
    - Rechercher des sites envahis par le nerprun en collaboration avec AFA des Sommets pour le tournage du vidéo du CRE de l'Estrie et collaborer au scénario;
  - Participer à deux rencontres régionales avec le SPFSQ, la SAE et l'Agence Montérégie pour discuter de l'enjeu du nerprun;
  - Rédiger un document sur les enjeux du nerprun bourdaine dans le sud du Québec et d'un bilan des actions « nerprun » 2020-2021 pour déposer au Service de la forêt privée du MFFP;
  - Participer à une rencontre avec le MFFP et le groupe interrégional (SPFSQ, SAE, Agence Montérégie et Agence Estrie) pour faire part au ministère de la menace du nerprun pour la productivité de la forêt;
  - Co-rédiger un article sur le contrôle du nerprun avec l'AFSQ pour le Progrès forestier et commenter l'article qui présentait le nerprun comme l'une des 10 plaies de la forêt du Québec;
  - Acheminer de l'information sur le nerprun à la Corporation de développement de la rivière Noire et à l'Agence Lanaudière;
  - Amorcer des discussions avec le CERFO pour un dispositif de suivi sur le contrôle du nerprun en milieu ouvert et fermé (1 rencontre).
- L'Agence a également participé à différents comités ou événements, que ce soit à l'échelle régionale ou provinciale, tel que :
- Forêt Hereford Inc. : Conseil d'administration et Table forêt-conservation;
  - Nature Cantons-de-l'Est : Conseil d'administration;
  - SIGGA : personne-ressource (pilote) pour le fonctionnement du système pour l'ensemble des Agences du Québec et pour le processus de refonte ;
  - Table des Agences / MFFP.

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

### FORMATION ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES

#### Formation s'adressant aux propriétaires

Au cours de l'année 2020-2021, l'Agence a versé un montant total de 15 778 \$ au Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec et à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce pour organiser des sessions de formation à l'intention des propriétaires forestiers privés. L'ensemble des cours représente 12 sessions de formation auxquelles ont participé 123 personnes.

Dans le contexte pandémique, des sessions de formation ont été annulées faute de pouvoir les offrir à distance. À l'hiver 2021, les sessions sur la gestion du nerprun bourdaine et introduction à la gestion active de son boisé ont été offertes en visioconférence.

Le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec a organisé onze sessions de formation traitant de 7 sujets différents auxquelles ont participé 104 personnes. Coût total de la formation : 14 157 \$.

Cours offerts : abattage directionnel I et II, affûtage et entretien de la scie mécanique, identification des champignons forestiers, façonnement des bois, gestion du nerprun bourdaine et, finalement, introduction à la gestion active de son boisé.

L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce a organisé une session de formation à laquelle ont participé 9 personnes. Coût total de la formation : 1 621 \$.

Cours offert : installation de la tubulure.

#### Visites de démarchage

Dans une optique de mobilisation des bois de la forêt privée estrienne, un programme a été mis sur pied par le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec au cours des dernières années. Ce programme comprend trois volets, dont un qui consiste en des rencontres de propriétaires de boisés. Au cours de l'exercice 2020-2021, un montant de 13 436 \$ a été investi pour couvrir les frais entourant la réalisation de 50 visites de propriétaires.

#### Formation s'adressant aux conseillers forestiers et aux partenaires de l'Agence

En 2020-2021, l'Agence a organisé une seule formation s'adressant au personnel technique des conseillers forestiers et aux organismes partenaires.

L'inventaire MSCR visait à poursuivre l'apprentissage de la méthode de martelage. Les participants ont pu réviser et approfondir les notions acquises lors de sessions de formation dispensées au cours des années précédentes.

Cette formation a été dispensée en octobre 2020 à 26 personnes réparties en deux groupes en provenance de sept organismes. Les sessions ont eu lieu au Martelodrome de La Patrie.

Les participants ont pu bénéficier sans frais de l'expertise de Sylvain Gagnon, tech. f., à l'emploi du MFFP (Lac-Mégantic), accompagné des coformateurs Simon Joyal et Kim Pépin-Chesnay, également techniciens forestiers au MFFP. L'Agence a veillé à la coordination de l'activité.



## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

### PROJETS PARTICULIERS

#### **Contrôle du nerprun bourdaine pour la conservation de la diversité biologique de même que le maintien et l'amélioration de l'état et la productivité des écosystèmes forestiers**

Le nerprun bourdaine et un arbuste exotique dont le caractère envahissant est hautement préoccupant pour les écosystèmes.

Le projet instauré en 2017-2018 est piloté par l'Université de Montréal en partenariat avec l'Agence, BioForest Technologies et cinq propriétaires et leurs conseillers forestiers. Il comporte deux volets. Le premier consiste à tester l'efficacité d'une méthode de contrôle à l'aide d'un herbicide biologique. Deux séries de dispositifs ont été installées sur trois sites (plantation d'épinette blanche, plantation de pin rouge et peuplement naturel mélangé). Cinq traitements ont été réalisés en juin et septembre 2017 (diverses doses ou formulations de l'herbicide à base d'un champignon appelé *Chondrostereum purpureum*). En juin 2019, BioForest procédait à un deuxième suivi, soit 24 mois après l'application du bioherbicide. Les résultats ont démontré un taux de mortalité de 81 % à 100 % selon les dispositifs. À l'hiver 2020, BioForest déposait une demande d'homologation du produit pour lutter contre les nerpruns bourdaines et cathartiques auprès de l'Agence de la réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. L'Agence Estrie a appuyé cette démarche. Le bioherbicide est homologué depuis l'automne 2020. La saison 2021 sera marquée par les premières ventes commerciales pour lutter contre le nerprun.

Le second volet vise 1) à caractériser l'impact du nerprun sur la croissance des peuplements, 2) à documenter l'impact des conditions de site sur le comportement de la plante, 3) à documenter l'écologie reproductive du nerprun et 4) à modéliser des patrons d'invasion en fonction des conditions de site. Les parcelles du dispositif sont implantées en plantations résineuses, en peuplements naturels de résineux et mélangés ainsi qu'en peuplements de feuillus tolérants. Une importante prise de données a été réalisée au cours des étés 2017 et 2018. Cette dernière comprend la sélection des sites, l'inventaire de la végétation, la prise de l'âge de 8 arbres/parcelle, la récolte d'échantillons de sol et la cueillette de fruits de nerpruns afin d'étudier les conditions de germination en laboratoire.

À l'été 2019, l'étudiante au doctorat, Tiana Custodio, a poursuivi sa prise de données. Elle a installé des trappes pour capturer des insectes, des fleurs et des graines. Elle a également ramassé des feuilles pour les analyser en fonction des échantillons de sol.

En cette année pandémique, l'étudiante a réussi à prendre des données dans ses parcelles au Parc écoforestier de Johnville. Évidemment, elle a poursuivi les analyses des données et la rédaction de sa thèse.

#### **Dispositif de suivi de l'invasion du nerprun bourdaine lors de travaux de remise en production**

Ce projet a été instauré en 2011 afin d'évaluer les effets de la préparation mécanique du sol et de l'application d'un phytocide comme outils de maîtrise du nerprun en plantation résineuse. L'équipe de recherche a publié un article scientifique en 2018 dans *The Forestry Chronicle*.

Martin Barrette, ing. f., Ph. D., chercheur à la Direction de la recherche forestière (DRF) du MFFP, est maintenant responsable du suivi de la croissance des épinettes blanches des plantations de ce projet. Aucune activité particulière en 2020-2021 dans le dispositif de recherche.

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

### CERTIFICATION

Les préoccupations et les orientations de l'Agence émises dans le PPMV s'inscrivent dans une démarche d'aménagement forestier durable. Par ailleurs, la certification forestière est un processus d'évaluation indépendante de la gestion forestière et environnementale selon des critères reconnus.

Aussi, le PPMV constitue une référence pour la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable en forêt privée tandis que la certification forestière est un moyen d'attestation pour démontrer la progression de la région envers cet objectif ultime.

Les activités du PPMV, tout comme celles réalisées dans le Programme d'aide, doivent s'inscrire dans une optique d'aménagement forestier durable. Par conséquent, les actions de l'Agence permettent de faciliter les processus de certification des différentes organisations de la région.

Puisque certaines activités liées à la certification peuvent être financées par le PAMVFP, le conseil d'administration a accepté de dédier deux enveloppes budgétaires spécifiques à l'atteinte ou au maintien, à l'échelle régionale, de la certification forestière.

Une enveloppe de 48 369 \$ a été consentie au SPFSQ pour soutenir leur certificat de groupe.

### PERTURBATIONS NATURELLES

Outre le nerprun, qui fait l'objet d'une attention particulière depuis 2011, et le cerf de Virginie, l'arrivée confirmée de l'agrile du frêne en région n'est pas sans inquiéter les intervenants du milieu, étant donné l'importance des frênes sur le plan de la biodiversité, pour l'équilibre des érablières de même que la grande valeur économique du frêne blanc. Toutefois, malgré la menace qui guette les forêts de la région, le fait que les frênes dominent rarement le couvert forestier assurera peut-être une bonne résilience des écosystèmes de même qu'une relative résistance des frênes en forêt. La présence de l'insecte dans la région fait en sorte que l'Estrie est maintenant incluse dans la zone réglementée pour l'agrile du frêne de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Quant à une éventuelle épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette, il semble, selon le MFFP, que la région estrienne pourrait être peu touchée, de sorte qu'aucune mesure particulière n'est envisagée pour le moment. Cependant, les propriétaires forestiers et leurs conseillers forestiers ont avantage à poursuivre la programmation des traitements sylvicoles prévus à leur plan d'aménagement forestier et à œuvrer à abaisser la proportion de sapin dans leurs forêts afin d'en diminuer la vulnérabilité et de diversifier leur composition (enjeu écologique).

Certains secteurs de l'Estrie ont subi des chablis importants à la suite d'une tempête de vent survenue en novembre 2019. L'Agence a accordé un budget supplémentaire de 25 000 \$ à un conseiller forestier afin qu'il puisse récupérer le bois en perte chez ses clients.



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021

## ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT

En 2020-2021, et ce en dépit du contexte de pandémie, le Président de l'Agence, Jean-Paul Gendron, a œuvré au sein de plusieurs organisations, comités ou groupes. Outre les activités déjà identifiées dans la section portant sur le PPMV, mentionnons :

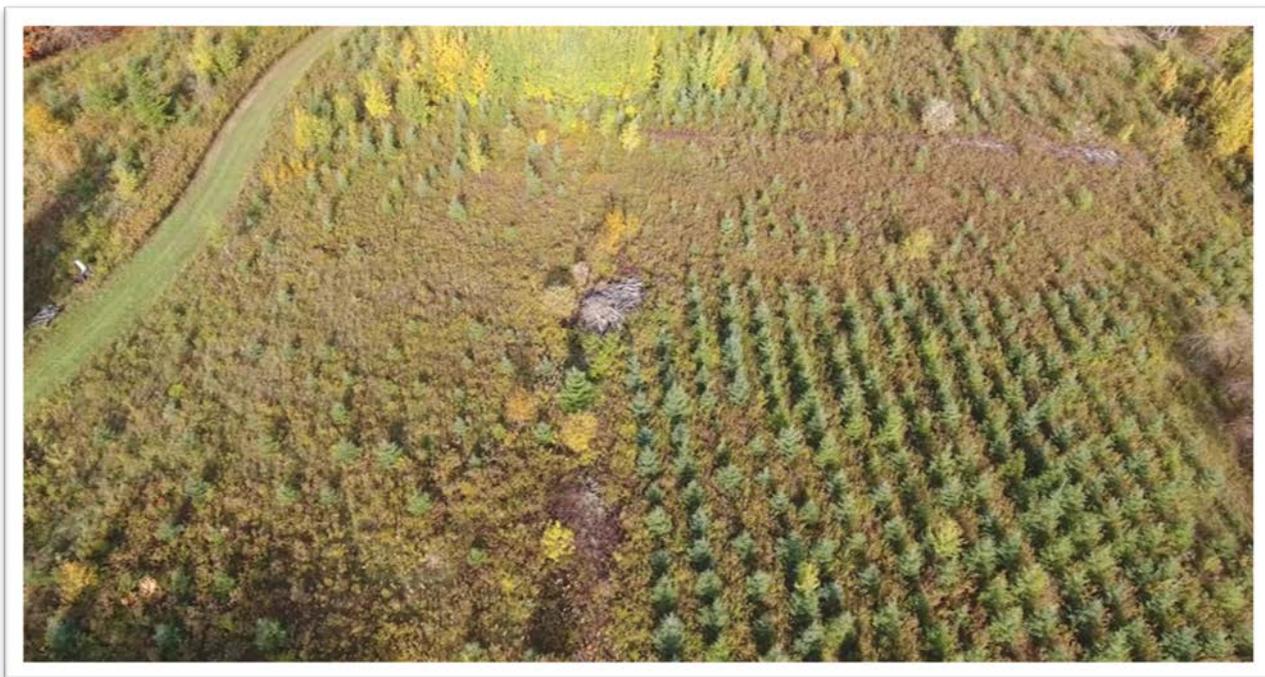
- Table de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire public de l'Estrie (Table GIRT- présidence);
- CLD du Haut-Saint-François (administrateur représentation secteur forestier);
- PDZA du Haut-Saint-François;
- Projet de médiatisation de la forêt dont le promoteur est le SPFSQ (financement par le PADF);
- Participation à la démarche de la MRC du Haut-Saint-François pour l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques.



## CONTEXTE ET PRÉVISIONS D' ACTIONS 2021-2022

Au cours du prochain exercice, l'Agence devra :

- Continuer à soutenir la mise en valeur de la forêt privée dans un contexte de pandémie;
- Se préoccuper des impacts sur les activités en forêt privée de la modernisation du régime d'autorisation environnementale en ce qui a trait aux milieux humides et hydriques;
- Viser 7 % de vérification opérationnelle régulière pour les travaux facturés et procéder à une intensification de la vérification auprès de certains conseillers forestiers;
- Coordonner la tenue de formations s'adressant aux professionnels de l'aménagement forestier;
- Poursuivre le transfert de connaissances à l'endroit des propriétaires forestiers;
- Soutenir les intervenants dans une démarche de certification forestière;
- Travailler en étroite collaboration avec divers partenaires et intervenants du milieu (Association forestière du Sud du Québec, organismes de bassin versant, groupes de conservation, etc.) afin de stimuler la mise en valeur des boisés privés;
- Participer à des projets visant le contrôle du nerprun bourdaine;
- Coordonner les échanges entre les Agences régionales et le consultant responsable du SIGGA ainsi que l'implantation de la nouvelle version de la plateforme;
- Agir sur tout autre dossier, selon les orientations ou indications du conseil d'administration.



# ANNEXE 1

## LISTE DES MEMBRES DE L'AMFE AU 31 MARS 2021

### MEMBRES RÉGULIERS

#### LE MONDE MUNICIPAL

- MRC des Sources
- MRC de Coaticook
- MRC du Granit
- MRC du Haut-Saint-François
- MRC du Val-Saint-François
- MRC de Memphrémagog
- Ville de Sherbrooke

#### LES PRODUCTEURS FORESTIERS

##### Sous-catégorie des Syndicats et Offices de producteurs de bois

- Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

##### Sous-catégorie des organismes de gestion en commun

- Aménagement forestier coopératif de Wolfe
- Aménagement forestier coopératif des Appalaches
- Aménagement forestier et agricole des Sommets inc.
- Groupement forestier coopératif Saint-François
- Groupement forestier du Haut-Yamaska inc.
- Groupement forestier et agricole de Beauce-Sud inc.
- Groupement forestier Chaudière inc.

#### LES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS

##### Sous-catégorie du sciage, du déroulage et des panneaux

- Arbec
- Armand Duhamel & Fils inc.
- Bardeaux & Cèdres St-Honoré Inc.
- Blanchette et Blanchette
- Bois Daaquam Inc.

- Bois Hunting inc.
- Busque et Laflamme inc.
- Carrier & Bégin Inc.
- Clermond Hamel Ltée
- Fontaine Inc.
- La Cie Commonwealth Plywood Ltée
- La Corporation Internationale Masonite
- Les Bois Poulin
- Les Entreprises JM Champeau inc.
- Marcel Lauzon Inc.
- Menuiserie East-Angus
- Millette & Fils Ltée
- Mobilier Rustique Inc.
- Multibois F. L. Inc.
- Palettes Perron Inc.
- Produits forestiers D.G. Ltée
- Produits forestiers St-Armand inc.
- Réginald Dingman and Sons
- Sciegex inc.
- Scierie Alexandre Lemay & Fils Inc.
- Scierie Ferland Inc.
- Scierie Labranche Inc.
- Scierie Lapointe & Roy Ltée
- Scierie Paul Vallée inc.
- Scierie Tech Inc.
- Scierie West Brome
- Spécialiste du Bardeau de Cèdre Inc.
- Stella Jones Inc
- Vexco Inc

##### Sous-catégorie des pâtes et papiers

- Domtar inc.
- Kruger inc.

#### MEMBRE ASSOCIÉ

- For-Éco

### CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS 2020-2021

#### **AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE**

115, rue Principale  
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0  
Téléphone : (819) 344-2232  
Télécopieur : (819) 344-2235

#### **AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES**

112, Route 257 Sud  
La Patrie (Québec) J0B 1Y0  
Téléphone : (819) 888-2790  
Télécopieur : (819) 888-2716

#### **AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DES SOMMETS INC.**

769, Route 141 – R.R. 6  
Coaticook (Québec) J1A 2S5  
Téléphone : (819) 849-7048  
Télécopieur : (819) 849-7049

#### **CHABOT, POMERLEAU & ASSOCIÉS**

4927, boul. Industriel  
Sherbrooke (Québec) J1R 0P4  
Téléphone : (819) 791-8668  
Télécopieur : (819) 791-8669

#### **FOR-ECO**

560, chemin Knowlton – bureau A  
Lac Brome (Québec) J0E 1V0  
Téléphone : (450) 242-1366  
Télécopieur : (450) 242-1367

#### **GROUPEMENT FORESTIER CHAUDIÈRE INC.**

356, rue Principale  
St-Victor Beauce (Québec) G0M 2B0  
Téléphone : (418) 588-6674  
Télécopieur : (418) 588-6774

#### **GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF ST-FRANÇOIS**

345, Parc Industriel  
Windsor (Québec) J1S 3A7  
Téléphone : (819) 845-3266

#### **GROUPEMENT FORESTIER DU HAUT-YAMASKA INC.**

578, rue Rivière  
Cowansville (Québec) J2K 3G6  
Téléphone : (450) 263-7120  
Télécopieur : (450) 263-4317

#### **GROUPEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DE BEAUCE-SUD INC.**

34, 4e Rue Ouest  
St-Martin (Québec) G0M 1B0  
Téléphone : (418) 382-5068  
Télécopieur : (418) 382-5816

#### **LES CONSULTANTS BEAU BOISÉ**

473, chemin Harvey  
Cookshire (Québec) J0B 1M0  
Téléphone : (819) 875-5415

#### **CONSUL-FORÊT M. DUROCHER INC.**

71, chemin Amy, R.R. 2  
Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0  
Téléphone : (819) 347-7584

#### **SERVICES FORESTIERS FRANÇOIS MARTEL INC.**

6691, rue Salaberry  
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1K2  
Téléphone : (819) 583-2078  
Télécopieur : (819) 583-4112

#### **SOCIÉTÉ FORESTIÈRE CAMBIUM ENR.**

60, rue Dufferin – C.P. 897  
Waterloo (Québec) J0E 2N0  
Téléphone : (450) 539-2427

#### **ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE**

3500, boul. Dionne  
St-Georges (Québec) G5Y 3Y9  
Téléphone : (418) 228-5110  
Télécopieur : (418) 228-5800

#### **DOMTAR INC.**

609, Rang 12 – C.P. 1010  
Windsor (Québec) J1S 2L9  
Téléphone : (819) 845-2771  
Télécopieur : (819) 845-8299

## ANNEXE 3

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DANS LES PROGRAMMES D'AIDE EN 2020-2021

Conseiller forestier	Aide regroupée	Pourcentage de l'enveloppe	Aide individuelle	Pourcentage de l'enveloppe
GFC St-François	690 408 \$	17%		
AFA Sommets	827 552 \$	21%		
AFC Wolfe	450 931 \$	11%		
AFC Appalaches	795 560 \$	20%		
GF Haut-Yamaska	88 272 \$	2%		
GF Chaudière	98 167 \$	2%		
GFA Beauce-Sud	238 277 \$	6%		
Domtar inc.			30 003 \$	1%
Services Forestiers François Martel			131 435 \$	3%
For-Éco			54 532 \$	1%
Consul-Forêt M. Durocher			98 995 \$	2%
Les Consultants Beau Boisé			27 067 \$	1%
APB-Beauce			196 395 \$	5%
Société forestière Cambium			43 022 \$	1%
Chabot, Pomerleau & Associés			193 000 \$	5%
<b>Total</b>	<b>3 189 166 \$</b>	<b>80%</b>	<b>774 450 \$</b>	<b>20%</b>
			<b>3 963 616 \$</b>	
<b>Visites-conseils</b>			<b>45 000 \$</b>	
<b>Grand total</b>			<b>4 008 616 \$</b>	

## ANNEXE 4

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020-2021 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
05	7501	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT FORTE COMÉTITION	13,19	ha	8	18 624 \$
05	7504	DÉCHIQUETAGE	1,68	ha	2	2 362 \$
05	7512	HERSAGE FORESTIER - DOUBLE PASSAGE	78,6	ha	18	62 408 \$
05	7514	DÉBLAIEMENT PAR DÉCAPAGE AVEC EXCAVATRICE	0,31	ha	1	384 \$
05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	66,4	ha	17	55 245 \$
05	7517	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT FAIBLE COMPÉTITION	0,5	ha	1	292 \$
<b>TOTAL PRÉPARATION DE TERRAIN</b>			<b>160,68</b>	<b>ha</b>	<b>47</b>	<b>139 315 \$</b>
06	7626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX	177,2	1000 plants	40	102 067 \$
06	7632	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 110 À 199 CC	0,45	1000 plants	1	172 \$
06	7633	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	3,15	1000 plants	1	1 726 \$
06	7638	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	89,079	1000 plants	22	48 815 \$
06	7639	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	25,346	1000 plants	5	12 521 \$
06	7641	ENRICHISSEMENT RACINES NUES PFD RÉSINEUX	10,96	1000 plants	4	7 201 \$
06	7649	REGARNI RACINES NUES PFD RÉSINEUX	29,432	1000 plants	11	19 337 \$
06	7650	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	2,7	1000 plants	1	1 655 \$
<b>TOTAL MISE EN TERRE DE PLANTS</b>			<b>338,317</b>	<b>1000 plants</b>	<b>85</b>	<b>193 494 \$</b>
07	7751	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	160,63	B	67	308 410 \$
07	7752	2E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	53,19	ha	27	102 125 \$
07	7753	3E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	65,59	ha	25	125 690 \$
07	7763	3E DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	1,45	ha	1	1 950 \$
<b>TOTAL ENTRETIEN DE PLANTATION</b>			<b>280,86</b>	<b>ha</b>	<b>120</b>	<b>538 175 \$</b>
08	7853	ÉCL. PRÉCOMM. SYSTÉMATIQUE RÉSINEUX 8000 À 15000 TIGES/HA	22,83	ha	10	30 684 \$
08	7854	ÉCL. PRÉCOMM. SYSTÉMATIQUE RÉSINEUX PLUS DE 15000 TIGES/HA	9,15	ha	6	15 171 \$
08	7858	DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	22,3	ha	9	42 816 \$
08	7863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE MARTELÉE	11,4	ha	2	16 826 \$
<b>TOTAL TRAITEMENTS NON COMMERCIAUX</b>			<b>65,68</b>	<b>ha</b>	<b>27</b>	<b>105 497 \$</b>

## ANNEXE 4

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020-2021 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	7901	MARTELAGE FEUILLUS	617,3	ha	108	91 360 \$
09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	427,28	ha	159	71 758 \$
09	7922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MANUEL	39,07	ha	12	10 471 \$
09	7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	12,89	ha	5	17 304 \$
09	7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	65,71	ha	21	88 774 \$
09	7972	JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX - MANUEL	2,7	ha	1	3 648 \$
09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MANUELLE	20,27	ha	11	23 047 \$
09	7974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	8	ha	2	11 640 \$
09	7977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	2,09	ha	1	3 041 \$
09	7978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MANUELLE	28,75	ha	13	38 238 \$
09	7979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MANUELLE	16,98	ha	9	11 003 \$
09	7980	1RE ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	9,26	ha	6	15 696 \$
09	7981	1RE ÉCL. COM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 15,1 À 19 CM - MANUELLE	1,3	ha	1	1 916 \$
09	7985	1RE ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	33,02	ha	19	55 969 \$
09	7986	1RE ÉC. COM RÉSI. SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM- MANUELLE	7,37	ha	4	10 863 \$
09	7987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MANUELLE	1,82	ha	1	2 750 \$
09	7988	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION - MANUELLE	13,74	ha	8	15 025 \$
09	7989	2E ÉCL. COMM. PLANTATION PINS BLANCS ET ROUGES - MANUELLE	2,91	ha	2	3 061 \$

## ANNEXE 4

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020-2021 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	8922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE	697,8	ha	156	186 950 \$
09	8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	164,6	ha	24	186 492 \$
09	8969	ÉCL. COMM. PEUP. NATUREL AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	13,42	ha	3	15 205 \$
09	8970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MÉCANISÉ	9,65	ha	3	10 750 \$
09	8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	341,96	ha	49	379 918 \$
09	8972	JARDINAGE RÉSINEUX (AUTRES RÉSINEUX) - MÉCANISÉ	47,74	ha	11	53 039 \$
09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MÉCANISÉE	100,94	ha	34	96 196 \$
09	8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	22,41	ha	6	26 601 \$
09	8977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	5,02	ha	3	5 959 \$
09	8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	64,32	ha	15	70 430 \$
09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE	57,66	ha	22	31 540 \$
09	8980	1RE ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	19,94	ha	8	27 198 \$
09	8981	1RE ÉCL. COM. RÉS. NATUREL SEPM DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	12,44	ha	5	14 832 \$
09	8985	1RE ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	62,88	ha	20	85 768 \$
09	8986	1RE ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	29,45	ha	13	35 369 \$
09	8987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCANISÉE	2,6	ha	2	3 193 \$
09	8988	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION - MÉCANISÉE	87,28	ha	18	83 963 \$
<b>TOTAL TRAITEMENTS COMMERCIAUX</b>			<b>3050,57</b>	<b>ha</b>	<b>775</b>	<b>1 788 968 \$</b>

## ANNEXE 4

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020-2021 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
19	7500	PRÉP. TERRAIN-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	134,19	ha	39	2 013 \$
19	7600	MISE EN TERRE-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	177,827	1000 plants	45	7 824 \$
19	7700	ENTRETIEN (DÉGAGEMENT)-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	195,5	ha	94	20 664 \$
19	7701	ENTRETIEN (AUTRE)-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	49,24	ha	7	4 382 \$
19	7800	NON COMM.-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	53,57	ha	21	4 768 \$
19	7900	MARTELAGE-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	746	ha	180	2 984 \$
19	7925	ATMB MANUELLE-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	33,28	ha	9	532 \$
19	7950	TRAV. COMM. MANUELS-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	203,71	ha	84	3 463 \$
19	8925	ATMB MÉCANISÉE-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	595,41	ha	115	9 527 \$
19	8950	TRAV. COMM. MÉCANISÉS-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	891,36	ha	205	15 153 \$
<b>TOTAL MESURES SANITAIRES ET CARBURANT</b>			<b>177,827</b>	<b>1000 plants</b>	<b>799</b>	<b>71 310 \$</b>
			<b>2 902,26</b>	<b>ha</b>		
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>338,317</b>	<b>1000 plants</b>	<b>1 853</b>	<b>2 836 759 \$</b>
			<b>6 637,877</b>	<b>ha</b>		

## ANNEXE 5

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020-2021 DANS L'ENVELOPPE SUBVENTION 2018

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	7901	MARTELAGE FEUILLUS	260,74	ha	60	38 590 \$
09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	289,62	ha	101	48 656 \$
09	7922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MANUEL	22,25	ha	10	5 963 \$
09	7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	20,6	ha	3	28 449 \$
09	7970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MANUEL	0,9	ha	1	1 220 \$
09	7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	35,77	ha	13	38 711 \$
09	7972	JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX - MANUEL	2	ha	1	2 702 \$
09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MANUELLE	3,9	ha	2	4 434 \$
09	7977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	1,9	ha	1	2 765 \$
09	7978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MANUELLE	17,12	ha	6	22 770 \$
09	7979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MANUELLE	1	ha	1	648 \$
09	7980	1RE ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	3,6	ha	4	6 102 \$
09	7985	1RE ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	8,41	ha	5	14 255 \$
09	7986	1RE ÉC. COM RÉSI. SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM- MANUELLE	4,9	ha	2	7 223 \$
09	7988	2E ÉC. COM RÉSI. SEPM PLANTATION MANUELLE	4,04	ha	2	4 646 \$
09	7989	2E ÉC. COM RÉSI. PINS PLANTATION MANUELLE	2,2	ha	1	2 314 \$
09	8922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE	481,62	ha	109	128 834 \$
09	8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	44,57	ha	9	50 498 \$
09	8969	ÉCL. COMM. PEUP. NATUREL AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	4,05	ha	2	4 589 \$
09	8970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MÉCANISÉ	7,6	ha	5	8 466 \$
09	8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	136,76	ha	29	151 940 \$
09	8972	JARDINAGE RÉSINEUX (AUTRES RÉSINEUX) - MÉCANISÉ	17,9	ha	5	19 887 \$

## ANNEXE 5

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020-2021 DANS L'ENVELOPPE SUBVENTION 2018

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MÉCANISÉE	98,59	ha	35	93 956 \$
09	8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	25,54	ha	5	30 316 \$
09	8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	44,7	ha	11	48 947 \$
09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE	40,94	ha	18	22 394 \$
09	8980	1RE ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	41,25	ha	8	56 265 \$
09	8981	1RE ÉCL. COM. RÉS. NATUREL SEPM DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	8,3	ha	2	9 968 \$
09	8985	1RE ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	106,79	ha	26	144 925 \$
09	8986	1RE ÉCL. COM. RÉSI SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	11,64	ha	4	13 980 \$
09	8988	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION - MÉCANISÉE	41,33	ha	13	39 759 \$
<b>TOTAL TRAITEMENTS COMMERCIAUX</b>			<b>1 790,53</b>	<b>ha</b>	<b>494</b>	<b>1 054 171 \$</b>
19	7900	MARTELAGE-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	271,26	ha	89	1 085 \$
19	7925	ATMB MANUELLE-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	12,53	ha	5	200 \$
19	7950	TRAV. COMM. MANUELS-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	53,13	ha	28	903 \$
19	8925	ATMB MÉCANISÉE-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	239,24	ha	60	3 828 \$
19	8950	TRAV. COMM. MÉCANISÉS-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	384,45	ha	113	6 536 \$
<b>TOTAL MESURES SANITAIRES ET CARBURANT</b>			<b>960,61</b>	<b>ha</b>	<b>295</b>	<b>12 552 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>2 751,14</b>	<b>ha</b>	<b>789</b>	<b>1 066 723 \$</b>

## ANNEXE 6

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020-2021 DANS L'ENVELOPPE FEFEC

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
05	7504	DÉCHIQUETAGE	1,24	ha	1	1 743 \$
05	7512	HERSAGE FORESTIER - DOUBLE PASSAGE	16,29	ha	3	12 934 \$
<b>TOTAL PRÉPARATION DE TERRAIN</b>			<b>17,53</b>	<b>ha</b>	<b>4</b>	<b>14 678 \$</b>
06	7626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX	1,8	1000 plants	1	1 037 \$
06	7638	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	31,987	1000 plants	3	17 529 \$
<b>TOTAL MISE EN TERRE DE PLANTS</b>			<b>33,787</b>	<b>1000 plants</b>	<b>4</b>	<b>18 566 \$</b>
19	7500	PRÉP. TERRAIN-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	16,29	ha	3	244 \$
<b>TOTAL MESURES SANITAIRES ET CARBURANT</b>			<b>16,29</b>	<b>ha</b>	<b>3</b>	<b>244 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>33,787</b>	<b>1000 plants</b>	<b>11</b>	<b>33 488 \$</b>
			<b>33,82</b>	<b>ha</b>		

## ANNEXE 7

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020-2021 DANS L'ENVELOPPE ÉCOSYSTÉMIQUE

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
05	7513	SCARIFIAGE MOYEN - TYPE TTS HYDRAULIQUES	10,54	ha	3	4 764 \$
05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	4,63	ha	1	3 852 \$
<b>TOTAL PRÉPARATION DE TERRAIN</b>			<b>15,17</b>	<b>ha</b>	<b>4</b>	<b>8 616 \$</b>
09	7901	MARTELAGE FEUILLUS	13,18	ha	3	1 951 \$
09	8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	13,18	ha	3	15 645 \$
<b>TOTAL TRAITEMENTS COMMERCIAUX</b>			<b>26,36</b>	<b>ha</b>	<b>6</b>	<b>17 595 \$</b>
19	7500	PRÉP. TERRAIN-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	10,54	ha	3	158 \$
19	7900	MARTELAGE-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	13,18	ha	3	53 \$
19	8950	TRAV. COMM. MÉCANISÉS-MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	13,18	ha	3	224 \$
<b>TOTAL MESURES SANITAIRES ET CARBURANT</b>			<b>36,9</b>	<b>ha</b>	<b>9</b>	<b>435 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>78,43</b>	<b>ha</b>	<b>19</b>	<b>26 646 \$</b>

## ANNEXE 8

### LISTE DES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS QUI ONT CONTRIBUÉ AU FINANCEMENT DE L'AGENCE EN 2020-2021

#### PÂTES ET PAPIERS

Domtar inc.

#### SCIAGE, DÉROULAGE ET PANNEAUX

Armand Duhamel & Fils inc.

Bardeaux et Cèdres St-Honoré inc.

Belle-Ripe

Blanchette et Blanchette inc.

Bois Francs SC

Bois Daaquam inc.

Bois Hunting inc.

Carrier & Bégin inc.

Champeau Mégantic inc.

Clermond Hamel Itée

Commonwealth Plywood Itée

Fontaine inc.

Groupe Crête Chertsey inc.

Industries Maibec inc.

J.M. Champeau inc.

La Corporation Internationale Masonite

La Menuiserie d'East Angus inc.

Le Spécialiste du bardeau de cèdre inc.

Les Bois Poulin inc.

Marcel Lauzon inc.

Millette & Fils Itée

Mobilier rustique de Beauce

Multibois F.L. inc.

Paul Vallée inc.

Preverco

Produits forestiers D.G. Itée

Produits forestiers St-Armand

Reginald Dingman & Fils (Wood Products of Austin)

René Bernard inc.

Sciegex

Scierie Alexandre Lemay & Fils

Scierie Ferland inc.

Scierie Labranche inc.

Scierie Lapointe et Roy Itée

Scierie West Brome

Stella Jones inc.

Vexco inc.

**ANNEXE 9**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

AGENCE  
DE MISE EN VALEUR  
DE LA FORÊT PRIVÉE  
DE L'ESTRIE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2021

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**AU 31 MARS 2021**

---

<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	<b>1</b>
--	----------

**ÉTATS FINANCIERS**

Résultats	4
Actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Annexe A - Produits	13
Annexe B - Produits et charges du fonds d'administration générale par projet	14



GUÉRIN  
MORIN  
CPA inc.

155, boul. Jacques-Cartier Sud  
Sherbrooke (Québec) J1J 2Z4

Tél. : 819 562.9244 • Téléc. : 819 562.7147

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres du conseil d'administration de

### **L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

#### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE, qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et l'état des résultats, l'état des actifs nets, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadienne pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

#### *Fondement de l'opinion avec réserve*

L'organisme tire des produits de contributions des industriels pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des contributions reçues, aux résultats nets, aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, à l'actif et à l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalie significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



*Par Michel Guérin, CPA auditeur, CA*

Le 11 juin 2021

Sherbrooke (Québec)

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>PRODUITS (ANNEXE A)</b>	<b>4 503 064 \$</b>	4 356 174 \$
<b>CHARGES</b>		
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT	3 963 616	3 774 651
FORMATION DES PRODUCTEURS ET DES CONSEILLERS	29 214	44 534
SOUS-CONTRATS	48 466	31 864
VISITE CONSEIL	44 994	47 959
	<u>4 086 290</u>	<u>3 899 008</u>
	416 774	457 166
<b>ADMINISTRATION</b>		
Salaires et avantages sociaux	319 971	301 473
Assurances	4 859	4 872
Cotisations professionnelles et formation	1 968	2 241
Entretien et réparations	569	2 902
Fournitures de bureau	22 268	19 016
Fournitures de foresterie	729	314
Frais de déplacement et de représentation	8 304	13 320
Frais d'expédition	298	578
Frais divers	490	2 497
Honoraires professionnels	6 799	5 820
Loyer	19 348	19 348
Location d'équipement	4 135	2 667
Télécommunications	8 044	7 112
Amortissement		
- matériel informatique	469	397
	<u>398 251</u>	<u>382 557</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS</b>		
<b>SUR LES CHARGES</b>	<u>18 523 \$</u>	<u>74 609 \$</u>

ACTIFS NETS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

---

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>311 511 \$</b>	236 902 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>18 523</u>	<u>74 609</u>
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u><u>330 034 \$</u></u>	<u><u>311 511 \$</u></u>

BILAN

AU 31 MARS 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	4 022 642 \$	535 464 \$
Compte avantage entreprise	277 067	533 202
Débiteurs (Note 3)	138 217	118 741
Dépôt à terme, au taux de 0,75%, échéant en juin 2021	90 000	-
Dépôt à terme, au taux de 2,56%	-	1 093 631
	<u>4 527 926</u>	<u>2 281 038</u>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)</b>	<u>2 835</u>	<u>483</u>
	<u><b>4 530 761 \$</b></u>	<u><b>2 281 521 \$</b></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs (Note 5)	785 696 \$	786 810 \$
Subvention utilisable au cours du prochain exercice (Note 6)	802 692	1 086 628
	<u>1 588 388</u>	<u>1 873 438</u>
<b>SUBVENTIONS REPORTÉS (Note 6)</b>	<u>2 508 000</u>	<u>-</u>
<b>REVENUS REPORTÉS</b>	<u>104 339</u>	<u>96 572</u>
	<u>4 200 727</u>	<u>1 970 010</u>
<b>ACTIFS NETS</b>	<u>330 034</u>	<u>311 511</u>
	<u><b>4 530 761 \$</b></u>	<u><b>2 281 521 \$</b></u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (Note 7)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

\_\_\_\_\_, Administrateur

\_\_\_\_\_, Administrateur

**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits sur les charges	18 523 \$	74 609 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>469</u>	<u>397</u>
	<b>18 992</b>	75 006
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(19 476)	34 041
Créditeurs	(1 114)	(349 827)
Subventions reportées	2 224 064	(1 046 039)
Revenus reportés	<u>7 767</u>	<u>40 687</u>
	<u>2 230 233</u>	<u>(1 246 132)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 821)	(296)
Acquisition de dépôts à terme	(90 000)	-
Encaissement de dépôt à terme	<u>1 093 631</u>	<u>1 039 035</u>
	<u>1 000 810</u>	<u>1 038 739</u>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>3 231 043</b>	(207 393)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>1 068 666</u>	<u>1 276 059</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>4 299 709 \$</u>	<u>1 068 666 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du compte avantage entreprise.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

**1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

---

L'organisme est une personne morale régie par le Code Civil du Québec. Il a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur ainsi que le soutien financier et technique.

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

---

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

## a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

## b) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des produits. Les produits affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'intérêts et autres revenus sont enregistrés au fur et à mesure de leurs réceptions.

## c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

---

## d) Instruments financiers

## Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du compte avantage entreprise, des débiteurs et des dépôts à terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs.

## Coûts de transactions

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

## Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

## e) Immobilisations corporelles

Le matériel informatique et l'équipement de bureau sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux de 33,33% et de 20%.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

f) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

g) Ventilation des charges

L'organisme présente plusieurs de ses charges regroupées par projet à l'Annexe B.

Les charges qui se rapportent directement à ces projets ont été ventilées selon les clés de répartition suivante:

Salaires et avantages sociaux:

- au prorata des heures travaillées pour chaque projet

Autres charges:

- coût direct selon chacun des projets

h) Revenus reportés

Les revenus reportés représentent des revenus d'intérêts générés à même les placements des subventions reportés qui, en vertu d'affectations d'origine interne, sont destinés à être utilisés dans les exercices 2022 et 2023.

**3- DÉBITEURS**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Industriels	112 222 \$	76 446 \$
Taxes de ventes	13 925	13 885
Subventions à recevoir	12 070	5 015
Intérêts à recevoir	-	23 395
	<u>138 217 \$</u>	<u>118 741 \$</u>

**4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2021</u>		<u>2020</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Matériel informatique	13 890 \$	11 055 \$	2 835 \$	483 \$
Équipement de bureau	21 680	21 680	-	-
	<u>35 570 \$</u>	<u>32 735 \$</u>	<u>2 835 \$</u>	<u>483 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

**5- CRÉDITEURS**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Fournisseurs et frais courus	751 506 \$	744 489 \$
Sommes à remettre à l'État	10 809	10 702
Salaires et vacances à payer	<u>23 381</u>	<u>31 619</u>
	<u><u>785 696 \$</u></u>	<u><u>786 810 \$</u></u>

**6- SUBVENTIONS REPORTÉES**

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées aux différentes activités confiés à l'organisme et au fonctionnement de l'exercice subséquent. Le détail est le suivant :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Solde au début de l'exercice	1 086 628 \$	2 132 667 \$
Plus :		
Subventions à recevoir à la fin	12 070	-
Montants reçus durant l'exercice	5 856 141	2 533 818
Moins :		
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(3 644 147)</u>	<u>(3 579 857)</u>
Solde à la fin de l'exercice	3 310 692	1 086 628
Subvention utilisable au cours du prochain exercice	<u>802 692</u>	<u>1 086 628</u>
	<u><u>2 508 000 \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>

**SUBVENTIONS**

**Fonds d'administration générale**

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs		
Subvention 2021	3 300 000 \$	1 066 334 \$
Fonds du Leadership (Entente FE FEC)	10 692	-
Table des MRC de l'Estrie	-	14 908
Fondation de la Faune du Québec	<u>-</u>	<u>5 386</u>
	<u><u>3 310 692 \$</u></u>	<u><u>1 086 628 \$</u></u>

**7- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail venant à échéance en mai 2026. Les paiements minimums futurs totalisent 101 414 \$ et comprennent les versements suivants au cours des prochains exercices:

2022 -	20 154 \$	2025 -	20 315 \$
2023 -	20 315 \$	2026 -	20 315 \$
2024 -	20 315 \$		

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

**8- INSTRUMENTS FINANCIERS**

---

## Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses crédateurs.

## Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs.

## Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

## Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>ANNEXE A - PRODUITS</b>		
Fonds d'administration générale		
Contributions des industriels	<b>840 434 \$</b>	728 377 \$
Vérification opérationnelle et technique	<b>14 819</b>	21 122
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs		
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	<b>2 506 100</b>	2 506 100
Subvention 2018	<b>1 066 334</b>	1 066 333
Table des MRC de l'Estrie		
Programme d'aménagement durable des forêts	<b>31 012</b>	2 810
Fondation de la Faune du Québec		
Programme de lutte contre les plantes exotiques envahissantes	<b>6 376</b>	4 614
Autres subventions	<b>34 325</b>	22 048
Autres revenus	<b>2 125</b>	2 987
Intérêts	<b>1 539</b>	1 783
	<b><u>4 503 064 \$</u></b>	<b><u>4 356 174 \$</u></b>

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021**

**Annexe B - PRODUITS ET CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE PAR PROJET**

	Fonds d'administration générale							Total
	Enveloppe de base			Subvention 2018	Ecosystémique *	Fonds du Leadership	NERPRUN *	
	Administration générale	PPMV	Vérification opérationnelle et technique					
<b>PRODUITS</b>	3 335 247 \$	- \$	14 819 \$	1 066 334 \$	28 597 \$	34 325 \$	23 742 \$	4 503 064 \$
<b>CHARGES</b>								
Travaux d'aménagement	2 836 759	-	-	1 066 723	26 646	33 488	-	3 963 616
Formation des producteurs et des conseillers	-	29 214	-	-	-	-	-	29 214
Sous-contrats	-	48 369	-	-	-	-	97	48 466
Visite conseil	44 994	-	-	-	-	-	-	44 994
	<u>2 881 753</u>	<u>77 583</u>	<u>-</u>	<u>1 066 723</u>	<u>26 646</u>	<u>33 488</u>	<u>97</u>	<u>4 086 290</u>
	<u>453 494</u>	<u>(77 583)</u>	<u>14 819</u>	<u>(389)</u>	<u>1 951</u>	<u>837</u>	<u>23 645</u>	<u>416 774</u>
<b>ADMINISTRATION</b>								
Salaires et avantages sociaux	137 639	58 166	98 652	-	1 717	837	22 960	319 971
Assurances	4 859	-	-	-	-	-	-	4 859
Cotisations professionnelles et formation	1 968	-	-	-	-	-	-	1 968
Entretien et réparations	569	-	-	-	-	-	-	569
Fournitures de bureau	21 847	5	416	-	-	-	-	22 268
Fournitures de foresterie	87	-	168	-	-	-	474	729
Frais de déplacement et de représentation	567	195	7 135	-	234	-	173	8 304
Frais d'expédition	257	3	-	-	-	-	38	298
Frais divers	445	43	6	-	-	-	-	490
Honoraires professionnels	5 939	-	860	-	-	-	-	6 799
Loyer	19 348	-	-	-	-	-	-	19 348
Location d'équipement	4 135	-	-	-	-	-	-	4 135
Télécommunications	7 708	-	336	-	-	-	-	8 044
Amortissement								
- matériel informatique	469	-	-	-	-	-	-	469
	<u>205 837</u>	<u>58 412</u>	<u>107 573</u>	<u>-</u>	<u>1 951</u>	<u>837</u>	<u>23 645</u>	<u>398 251</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>247 657 \$</u>	<u>(135 995) \$</u>	<u>(92 754) \$</u>	<u>(389) \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>18 523 \$</u>

\* Dans les projets Ecosystémique et NERPRUN, l'agence contribue pour des montants respectifs de 7 274 \$ et 7 678 \$.

## ANNEXE 10

### INFORMATIONS AU SUJET DES SOLDES À LA FIN DE L'EXERCICE

**Soldes au Fonds d'administration générale à la fin de l'exercice 330 034 \$**

Ces soldes se ventilent comme suit :

Fonds de roulement	250 000 \$
--------------------	------------

Retrait selon les prévisions budgétaires adoptées le 11 juin 2021	80 034 \$
--	-----------

**Surplus cumulés 0\$**





**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE  
LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

37, Craig Nord  
Cookshire-Eaton, Québec, J0B 1M0  
Tél : 819 875-1007  
Courriel : [amfe @abacom.com](mailto:amfe@abacom.com)  
[www.agenceestrie.qc.ca](http://www.agenceestrie.qc.ca)